Ressources humaines et Développement social Canada
Human Resources and Social Development Canada

Les gens • Les partenariats • Le savoir

Le Programme canadien de prêts aux étudiants

Rapport Annuel 2006-2007

LC-074-12-08

Canada

Vous pouvez obtenir des exemplaires imprimés supplémentaires de cette publication en indiquant le numéro de catalogue HS45-2007 au :

Services des publications
Ressources humaines de Développement social Canada
140, Promenade du Portage
Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopier : 819-953-7260
Courriel : publications@hrsdc-rhdsc.gc.ca

Médias substituts disponiblessur demande.
Veuillez composer le 1 866 386-9624 (sans frais) sur un téléphone à clavier.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2008

No de cat. : HS45-2007
ISBN : 978-0-662-06362-9

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE 5
Vision, Mission, Mandat Et Mandat Statutaire 6
RÉSUMÉ 7
INTRODUCTION 13

PARTIE I – CONTEXTE 15

1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS 16
   - 1.1 ÉTUDES POSTSECONDAIRES AU CANADA 16
   - 1.2 FACTEURS EXTERNES TOUCHANT LES INSCRIPTIONS À DES PROGRAMMES D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES 16
   - 1.3 FONDS GOUVERNEMENTAUX 17

2. UNE LONGUE TRADITION D'AIDE AUX ÉTUDIANTS 19
   - 2.1 RÉGIMES DE PRÊT 19
   - 2.2 SUBVENTIONS 20
   - 2.3 PARTENAIRES 20

3. AMÉLIORATIONS VISANT L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE 22
   - 3.1 CHANGEMENTS PRÉVUS AUX BUDGETS 22
   - 3.2 AVANTAGE CANADA 22
   - 3.3 CHANGEMENTS AU PROGRAMME 23
   - 3.4 RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA 24
   - 3.5 ÉVALUATION 25

PARTIE II – ACTIVITÉS DU PROGRAMME 27

4. AVANT LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES 28
   - 4.1 CONNAISSANCE DU PCPE ET DE CIBLÉTUDES 28
   - 4.2 SIMPLIFICATION DU PROCESSUS DE DEMANDE DE PRÊTS 28

5. PENDANT LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES 30
   - 5.1 VERSEMENTS 30
     - 5.1.1 Versements aux étudiants à temps plein 30
     - 5.1.2 Versements aux étudiants à temps partiel 30
   - 5.2 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS 31
     - 5.2.1 Emprunteurs selon la province ou le territoire 31
     - 5.2.2 Mobilité : où vont les emprunteurs pour étudier 32
     - 5.2.3 Emprunteurs selon le type d'établissement 33
     - 5.2.4 Emprunteurs selon le niveau d'études 34
     - 5.2.5 Emprunteurs selon l'âge 35
     - 5.2.6 Emprunteurs selon le sexe 35
     - 5.2.7 Emprunteurs selon la situation de famille 35
   - 5.3 SUBVENTIONS 36
     - 5.3.1 Subventions canadiennes pour études 36
     - 5.3.2 Subventions canadiennes pour l'accès aux études 37

6. APRÈS LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES 40
6.1 REMBOURSEMENT DES PRÊTS 40
6.2 ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME 40
6.3 MESURES DE GESTION DE LA DETTE 43
6.3.1 Révision des modalités 43
6.3.2 Exemption d'intérêts 43
6.3.3 Réduction de la dette en cours de remboursement 45
6.4 RADIATION DE LA DETTE 46

PART III – RÉSULTATS DU PROGRAMME 47

7. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME 48
7.1 ACTIVITÉS DU PROGRAMME ET MODÈLE LOGIQUE 48
7.2 RAPPORT SUR LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 50
Objectif stratégique 1 : engagement à l'accessibilité 50
Objectif stratégique 2 : mieux faire connaître le programme 51
Objectif stratégique 3 : une expérience positive d'emprunt 52
Objectif stratégique 4 : intégrité du programme canadien de prêts aux étudiants 52

PART IV – DÉTAILS FINANCIERS 55

8. DONNÉES FINANCIÈRES 56
8.1 RAPPORT CONSOLIDÉ SUR LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS 56

ANNEXES 61

Annexe A : Portefeuille des prêts d'études canadiens 61
Annexe B : Prêts aux étudiants à temps partiel selon la province/ le territoire et le type d'établissement 62
Annexe C : Mobilité des emprunteurs selon la province 63
Annexe D : Prêts aux étudiants à temps plein selon le type d'établissement 64
Annexe E : Emprunteurs selon le niveau d'études 65
Annexe F : Emprunteurs selon l'âge 66
Annexe G : Emprunteurs selon le sexe 67
Annexe H : Emprunteurs selon la situation de famille 68
Annexe I : Endettement des étudiants dans le cadre du programme 69
Annexe J : Exemption d'intérêts 71

GLOSSAIRE 72

MESSAGE DE LA MINISTRE

Au nom de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants pour 2006-2007.

Le gouvernement du Canada est déterminé à créer la main d'œuvre la plus scolarisée, compétente et souple du monde. Il est essentiel que les Canadiens aient accès à des études postsecondaires afin que notre nation demeure concurrentielle au sein de l'économie mondiale et que ses citoyens puissent participer pleinement à la société.

Depuis 1964, le gouvernement du Canada, grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants, a aidé par l'entremise de programmes d'aide financière simples et efficaces, quatre millions d'étudiants à obtenir un diplôme universitaire ou collégial.

Au cours de l'année de prêts 2006-2007, des prêts ont été consentis à 345 000 étudiants à temps plein et à 2 000 étudiants à temps partiel, et des subventions ont été accordées à 90 000 étudiants dans le cadre du Programme.

Le gouvernement du Canada a accru son soutien à l'enseignement postsecondaire dans le budget de 2007, en annonçant qu'un montant supplémentaire de 800 millions de dollars par année serait transféré annuellement aux provinces et aux territoires à compter de 2008-2009.

Dans le budget de 2007, le gouvernement du Canada avait également annoncé que le Programme canadien de prêts aux étudiants ferait l'objet d'un examen. Le gouvernement a donné suite à cet examen en annonçant dans le budget de 2008 l'adoption d'une série de mesures visant à améliorer le soutien aux étudiants de famille à moyen ou à faible revenu ainsi qu'aux étudiants handicapés. Le gouvernement a aussi annoncé la mise en place d'un nouveau programme d'aide au remboursement afin d'aider les étudiants à mieux gérer leur dette. Je vous invite à consulter ciblétudes.ca pour plus d'informations sur ces nouvelles mesures qui entreront en vigueur à l'automne 2009.

Plus récemment, le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2009 des investissements dans l'infrastructure postsecondaire, dont 2 milliards de dollars au cours des deux prochaines années pour la réparation, l'entretien et la construction d'établissements postsecondaires.

En aidant les étudiants à fréquenter l'université, le collège ou les écoles de métiers, nous leur permettons de profiter des possibilités qu'offre le Canada.

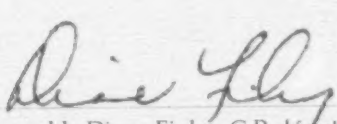

L'honorable Diane Finley, C.P, députée
Ministre des Ressources humaines et du
Développement des compétences

Vision

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) vise à offrir à tous les Canadiens la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société.

Mission

Le PCPE cherche à favoriser l'accès aux **études postsecondaires** des étudiants qui ont des besoins financiers reconnus :

- **en accordant des prêts et des subventions** aux personnes admissibles;
- **en élaborant et en mettant en œuvre des politiques** qui assurent un juste équilibre entre les exigences en matière de reddition de comptes, d'intégrité et d'adaptation aux besoins changeants des étudiants et de la société;
- **en fournissant de l'information** aux étudiants et à leur famille pour les aider à faire des choix éclairés;
- **en renforçant et en améliorant la prestation des services**, ce qui se traduirait par une plus grande satisfaction de la clientèle;
- **en assurant le développement et le renouvellement d'une main-d'œuvre** valorisée, qualifiée et motivée dans le cadre du PCPE;
- **en renforçant les partenariats** avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les intervenants et les organisations étudiantes, et en les améliorant.

Mandat

Le mandat du PCPE consiste à promouvoir l'accès aux **études postsecondaires** en fournissant de l'aide financière sous forme de prêts ou de subventions aux étudiants admissibles, en fonction de leurs besoins financiers, et ce, sans égard à leur province ou territoire de résidence.

Mandat statutaire

Les prêts d'études canadiens consentis avant le 1er août 1995 (prêts d'études garantis)[1] sont régis conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Les prêts d'études à risques partagés[2] (d'août 1995 à juillet 2000) et les prêts directement financés[3] (d'août 2000 à aujourd'hui) sont régis par la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et par son règlement d'application.

Bien que l'aide financière soit principalement accordée dans le cadre d'un programme de prêts, l'article 15 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* autorise le PCPE à accorder des subventions non remboursables. Ces subventions sont consenties aux étudiants ayant une incapacité permanente,aux étudiants issus de familles à faible revenu, aux femmes qui poursuivent des études doctorales, aux étudiants ayant des personnes à charge et aux étudiants à temps partiel dans le besoin.

1 En vertu du régime de prêts garantis, le gouvernement fédéral garantit aux prêteurs le remboursement des prêts d'études canadiens.
2 Dans le cadre du régime à risques partagés, le gouvernement fédéral a versé à neuf prêteurs privés une prime de 5 p. 100 pour avoir accepté le risque de ne pas se faire rembourser.
3 Depuis août 2000, le gouvernement fédéral finance directement les prêts et a attribué des contrats à des tiers fournisseurs de services pour administrer le processus de prêt. *La Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et son règlement d'application ont été modifiés en 2000 pour permettre le financement direct des prêts.

RÉSUMÉ

Les études postsecondaires ouvrent des portes aux Canadiens en leur offrant de meilleures possibilités d'emploi, et elles profitent au Canada dans l'ensemble puisqu'elles favorisent la compétitivité, la productivité et la cohésion sociale.

De plus en plus de Canadiens investissent dans leur avenir en faisant des études postsecondaires. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada joue un rôle déterminant : il aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires par le truchement de programmes comme le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

Le PCPE permet de réduire les obstacles financiers aux études postsecondaires grâce à des prêts et des subventions destinés aux étudiants ayant des besoins financiers reconnus. En 43 ans d'existence, soit de 1964 à juillet 2007, le PCPE a versé 30 milliards de dollars sous forme de prêts d'études.

Neuf provinces et un territoire offrent, avec le gouvernement du Canada, des prêts d'études canadiens et d'autres formes d'aide financière aux étudiants. Le gouvernement fédéral offre aussi des paiements compensatoires au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour leurs propres programmes d'aide aux étudiants, puisque ces juridictions ne participent pas directement au PCPE.

Remarque : Toutes les données contenues dans le présent rapport ne représentent que la part fédérale des subventions ou des prêts d'études.

CONTEXTE

Prêts

Depuis le 1er août 2000, le gouvernement du Canada finance directement des prêts d'études fédéraux, c'est ce qu'on appelle le régime de prêts directs. Avant 1995, les prêts du PCPE étaient octroyés dans le cadre du régime de prêts garantis, et de 1995 à 2000, dans le cadre du régime de prêts à risques partagés. Le portefeuille du PCPE comprend des prêts relevant de ces trois régimes.

- La valeur totale du portefeuille du PCPE pour tous les prêts des trois régimes était de quelque 11,6 milliards de dollars au 31 mars 2007, soit une augmentation de 497 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Subventions

Pour aider davantage de groupes sous-représentés à faire des études postsecondaires, le gouvernement du Canada octroie des subventions canadiennes pour l'accès aux études et des subventions canadiennes pour études. Jusqu'à présent, plus de 500 000 subventions ont été versées à des étudiants; elles représentent une somme totale de plus de 845 millions de dollars.

- Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 87 368 subventions du PCPE ont été versées; elles représentent une somme totale d'environ 142 millions de dollars.

Répercussions du budget fédéral de 2006

Le budget de 2006 prévoyait 370 millions de dollars de nouveaux investissements sur deux ans, somme qui permettra de favoriser l'excellence et l'accès aux études postsecondaires. En vertu de l'engagement pris par le gouvernement du Canada, dans le budget de 2006, de travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour rétablir l'équilibre fiscal, on a accordé des montants supplémentaires pouvant atteindre 1 milliard de dollars aux provinces et aux territoires.

Le gouvernement du Canada a également annoncé un renforcement de l'aide directe destinée aux étudiants faisant des études postsecondaires :

- Élargissement de l'admissibilité aux prêts d'études canadiens (à compter d'août 2007);
- Nouveau crédit d'impôt pour manuels;
- Élimination de la limite de 3 000 $ sur le revenu provenant d'une bourse, d'une bourse d'études ou d'une bourse de recherche qu'un étudiant peut recevoir sans avoir à payer d'impôt fédéral sur le revenu.

Répercussions du budget fédéral de 2007

- Des fonds annuels supplémentaires de 800 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire, amenant à 3,2 milliards de dollars le montant total du transfert annuel aux provinces et aux territoires en 2008-2009.
- Un examen du PCPE visant à moderniser et à simplifier le programme après consultation des provinces, des territoires et des parties concernées.
- Pour rendre plus intéressants les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), le gouvernement du Canada a fait ce qui suit :
    - Supprimer le plafond des versements annuels de 4 000 $;
    - Faire passer de 42 000 $ à 50 000 $ le plafond cumulatif des versements dans un REEE;
    - Faire passer de 400 $ à 500 $ le montant annuel maximum de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.
- Une somme supplémentaire de deux milliards de dollars destinée à des programmes de subventions, de bourses et de prêts, notamment la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le PCPE. Cet investissement fait passer l'aide aux études supérieures à un niveau jamais atteint au Canada.

Améliorations au programme

Un nouveau fournisseur de services a été retenu pour le PCPE. Le contrat a été octroyé en 2006 à Resolve Corporation, l'un des anciens fournisseurs.

APERÇU DU PROGRAMME

Diffusion du message

Par le truchement de Ciblétudes (www.cibletudes.ca), le gouvernement aide à faire connaître aux Canadiens les coûts et les avantages des études postsecondaires ainsi que les options de financement offertes aux étudiants avant, pendant et après leurs études.

- Des représentants du PCPE ont assisté à 14 salons professionnels dans huit provinces (distribution de publications, présentation du site Web Ciblétudes et réponses aux questions portant sur l'aide financière aux étudiants).
- La campagne pancanadienne de communication est une initiative des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Elle vise à présenter aux familles les différentes options qui s'offrent à elles en matière de planification et de financement des études postsecondaires de leurs enfants.

Prêts d'études à temps plein

Au cours de l'année de prêt 2006-2007 :

- Des prêts du PCPE ont été accordés à 36,2 p. 100 de tous les étudiants à temps plein de niveau postsecondaire. Des quelque 954 000 étudiants de niveau postsecondaire provenant des juridictions qui participent aux prêts d'études canadiens, le PCPE a accordé des prêts à 343 261 étudiants à temps plein, pour un total de 1,9 milliard de dollars.
- Plus de 450 000 emprunteurs (tous aux études, y compris les étudiants à qui on a consenti un prêt cette année) ont reçu une bonification d'intérêts pendant leurs études, ce qui veut dire qu'ils n'auront pas à payer d'intérêts avant la fin de leurs études.
- En moyenne, les emprunteurs étudiant à temps plein ont reçu un prêt de 5 614 $ (un montant semblable à celui de l'année de prêt précédente).

Prêts d'études à temps partiel

Au cours de l'année de prêt 2006-2007 :

- Une somme de 4 millions de dollars a été versée aux emprunteurs étudiant à temps partiel, qui représentaient moins de 1 p. 100 du nombre total d'emprunteurs. Le prêt moyen d'un étudiant à temps partiel était de 1 880 $, un montant semblable à celui des années précédentes.

- L'Ontario est au premier rang pour la proportion d'emprunteurs étudiant à temps partiel, soit 35 p. 100, suivi par l'Alberta à 22 p. 100.
- Près de la moitié (50 p. 100) de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel fréquentaient l'université, 38 p. 100 fréquentaient le collège et 12 p. 100 fréquentaient un établissement privé.

Subventions canadiennes pour études

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 47 853 subventions canadiennes pour études ont été octroyées : elles représentaient environ 73 millions de dollars.

- La majeure partie de ce montant (67 p. 100) a été versée à des étudiants qui ont des personnes à charge, soit un total de 49 millions de dollars.
- Les étudiants atteints d'une incapacité permanente ont reçu 28 p. 100 de ces subventions, soit 20 millions de dollars.
- Les étudiants à temps partiel dans le besoin ont reçu 4 p. 100 de ces subventions, soit 2,7 millions de dollars.
- Les femmes qui poursuivent des études doctorales ont reçu 1 p. 100 de ces subventions, soit 0,8 million de dollars.

Subventions canadiennes pour l'accès aux études

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 39 515 subventions canadiennes pour l'accès aux études ont été octroyées : elles représentaient environ 69 millions de dollars.

- Les étudiants ayant une incapacité permanente ont reçu 12 602 subventions, soit 23,4 millions de dollars. Il s'agit là de 2 808 subventions de plus par rapport à 2005-2006.
- Les étudiants issus de familles à faible revenu ont reçu 26 913 subventions, soit un total de 45 millions de dollars. Il s'agit de 4 825 bénéficiaires de plus par rapport à 2005-2006.

Emprunteurs

Au cours de l'année de prêt 2006-2007 :

- Plus de la moitié de tous les emprunteurs (56 p. 100) provenaient de l'Ontario.
- Presque neuf emprunteurs sur dix étudiant à temps plein n'ont pas quitté leur province ou territoire d'origine pour étudier.
- Des emprunteurs étudiant à temps plein, 59 p. 100 fréquentaient l'université, 31 p. 100 un collège et 10 p. 100 un établissement privé.
- La plupart des emprunteurs étudiant à temps plein (58 p. 100) étaient inscrits à des programmes de premier cycle et 37 p. 100 étaient inscrits à des programmes ne menant pas à un diplôme, comme ceux offerts par des collèges communautaires et des écoles de métiers. Quatre pour cent étudiaient au niveau de la maîtrise ou du doctorat. Les emprunteurs étudiant à temps partiel étaient plus susceptibles que les emprunteurs étudiant à temps plein de s'inscrire à un programme ne menant pas à un diplôme.
- La moitié (50 p. 100) des emprunteurs étudiant à plein temps étaient âgés de 21 ans ou moins, 39 p. 100 avaient entre 22 et 29 ans et 11 p. 100 avaient 30 ans et plus. Les emprunteurs étudiant à temps partiel étaient généralement plus âgés que les emprunteurs étudiant à temps plein (37 p. 100 de ces premiers avaient 30 ans et plus).
- Plus de femmes que d'hommes ont bénéficié d'un prêt d'études canadien. Six emprunteurs étudiant à temps plein sur dix et sept emprunteurs étudiant à temps partiel sur dix étaient des femmes.
- La majeure partie des emprunteurs, soit 87 p. 100 de ceux qui étudiaient à temps plein et 73 p. 100 de ceux qui étudiaient à temps partiel, étaient célibataires.

Dette

En plus de devoir rembourser leur prêt du PCPE, les emprunteurs peuvent également avoir obtenu des prêts d'études provinciaux ou territoriaux. Les emprunteurs qui ont commencé leurs remboursements au cours de l'année de prêt 2006-2007 devaient au PCPE 12 232 $ en moyenne, soit 909 $ (8 p. 100) de plus qu'en 2005-2006.

- Environ 48 p. 100 des emprunteurs devaient au PCPE plus de 10 000 $.
- Ce sont le Yukon et l'Île-du-Prince-Édouard qui ont affiché les plus importantes augmentations du montant dû par rapport à l'année de prêt précédente (1 900 $ et 1 384 $ respectivement). Terre-Neuve-et-Labrador a affiché l'augmentation la plus négligeable de la dette moyenne (465 $).
- Les étudiants universitaires devaient en moyenne 15 668 $ au début de leur période de remboursement, tandis que les étudiants du niveau collégial devaient en moyenne 9 619 $ et les emprunteurs d'établissements privés devaient en moyenne 9 582 $. Ces chiffres représentent une augmentation de 6,5 p. 100, 6,6 p. 100 et 13,2 p. 100 respectivement par rapport à l'année de prêt 2005-2006
- Les emprunteurs âgés de 26 à 29 ans avaient la dette moyenne la plus élevée, soit 15 403 $.
- Les femmes devaient en moyenne 859 $ de plus que les hommes.

Ce que nous pouvons faire

Dans le cadre du PCPE, des mesures sont prévues pour les emprunteurs qui ont du mal à rembourser leur prêt.

Les emprunteurs peuvent demander une révision des modalités de remboursement de leurs prêts pour diminuer (ou augmenter) leurs mensualités.

- Au total, 54 629 emprunteurs ont demandé une révision des modalités de leurs prêts, ce qui représente une hausse de 2 p. 100 par rapport à l'année de prêt 2005-2006.

Un emprunteur peut bénéficier d'une exemption d'intérêts s'il a des difficultés financières temporaires. Il n'est alors pas tenu de rembourser les intérêts ou le principal de son prêt d'études canadien pour des périodes de six mois. Au cours de l'année de prêt 2006-2007 :

- 105 180 emprunteurs ont bénéficié d'une exemption d'intérêts. C'est 2 842 emprunteurs de plus par rapport à l'année de prêt 2005-2006.
- La majorité des emprunteurs qui ont bénéficié d'une exemption d'intérêts avait un très faible revenu familial mensuel : 52 p. 100 d'entre eux avaient un revenu familial mensuel de moins de 500 $.
- 47 p. 100 de toutes les personnes qui bénéficiaient d'une exemption d'intérêts avaient fréquenté l'université, 38 p. 100 avaient fréquenté le collège et 15 p. 100 avaient fréquenté un établissement privé.
- Les emprunteurs appartenant au groupe d'âge le plus avancé ont eu tendance à se prévaloir davantage des exemptions d'intérêts : 37 p. 100 avaient 30 ans et plus.
- Les femmes représentaient 66 p. 100 des bénéficiaires d'exemptions d'intérêts, les hommes 34 p. 100.

La mesure de réduction de la dette en cours de remboursement permet d'aider les emprunteurs qui, du fait de difficultés financières prolongées, ont du mal à rembourser leurs prêts. Elle permet de réduire le capital du prêt d'études canadien d'un emprunteur (jusqu'à 50 p. 100 du principal, une réduction pouvant atteindre 26 000 $) et de réduire les mensualités à un paiement abordable établi en fonction du revenu. Au cours de l'année de prêt 2006-2007 :

- 3 147 emprunteurs ont bénéficié de la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement, ce qui représente un coût total de 21 millions de dollars pour le gouvernement. Le montant de la réduction de la dette en cours de remboursement varie considérablement d'une année à l'autre, selon le nombre d'emprunteurs qui y sont admissibles.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du PCPE consistent à maintenir l'engagement du gouvernement en matière d'accessibilité, à mieux informer la population, à faire de l'expérience de prêt une expérience positive et à veiller au rendement, à l'intégrité et à la responsabilisation. Voici les résultats du travail que nous avons fait pour atteindre ces objectifs.

Engagement à l'accessibilité

Les responsables du PCPE ont mené une enquête de suivi auprès de jeunes âgés de 17 à 30 ans, inscrits ou non à un programme d'études postsecondaires[4].

- 78 p. 100 de tous les titulaires de prêts d'études du gouvernement[5] auraient eu d'importants problèmes s'ils n'avaient pas obtenu un prêt d'études du gouvernement (ils ne se seraient pas inscrits, auraient abandonné, allégé leur charge de cours ou changé d'établissement).
- Des étudiants qui ont demandé un prêt, mais qui n'étaient pas admissibles, ont dû réduire leur charge de cours, étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein ou changer d'établissement d'enseignement ou de programme d'études.

Sensibilisation au Programme canadien de prêts aux étudiants

Ce même sondage auprès des jeunes[6] a permis de suivre la mesure dans laquelle ils connaissaient le PCPE.

- Dans les provinces en régime intégré (les provinces qui ont choisi de combiner leur processus d'administration des prêts avec celui du gouvernement fédéral), 47 p. 100 des jeunes connaissaient le PCPE, alors que dans les provinces en régime non intégré, seuls 39 p. 100 le connaissaient.

Les responsables du PCPE ont effectué un autre sondage uniquement auprès des emprunteurs afin de déterminer leur degré de sensibilisation et de satisfaction[7].

- 72 p. 100 des emprunteurs remboursant leur prêt estimaient que les options étaient claires au moment où ils ont commencé leur remboursement, mais il y avait encore des différences importantes en ce qui a trait à la compréhension de certains aspects de leurs prêts, notamment le taux d'intérêt actuel.

Expérience de prêt positive

Soixante-quinze pour cent des emprunteurs ont dit être satisfaits du Programme canadien de prêts aux étudiants dans l'ensemble. Seulement 4 p. 100 des emprunteurs ont exprimé de l'insatisfaction. En outre, plus d'emprunteurs ont jugé que le service s'était amélioré plutôt que détérioré par rapport à l'année précédente.

Au chapitre de la satisfaction de la clientèle à l'égard du Centre de service national de prêts aux étudiants:

- 76 p. 100 des emprunteurs ont été satisfaits de l'aide reçue après avoir soumis leur première demande de renseignements.
- 76 p. 100 des emprunteurs étaient satisfaits des réponses, jugées complètes, données à leurs questions[8].

Intégrité du Programme canadien de prêts aux étudiants

Comme les prêts d'études canadiens sont financés par le gouvernement du Canada, des mesures ont été mises en place pour veiller à ce que l'argent du contribuable soit dépensé judicieusement, que le programme soit exécuté comme il se doit et que les états financiers soient exacts. Les responsables du PCPE travaillent à la réduction du taux de défaut de remboursement des prêts; ils réalisent régulièrement des vérifications.

4 Createc+ : Special Investment Fund – 2006 SIF Omnibus Survey, juillet 2007.
5 Les prêts d'études du gouvernement comprennent les prêts des provinces et des territoires participants et les prêts fédéraux.
6 Createc+ : Special Investment Fund – 2007 SIF Omnibus Survey, juillet 2007.
7 Createc + : 2007 CSLP Client Satisfaction Suvey, août 2007.
8 Idem

Voici certaines des réalisations pour l'année de prêt 2006-2007 :

- Le taux de défaut de remboursement des prêts d'études sur trois ans a fléchi par rapport aux années précédentes. Toutefois, une augmentation de 2 p. 100 est prévue pour les emprunteurs qui ont commencé à rembourser leur prêt en 2006-2007 **(tableau 10)**.
- L'équipe du PCPE a terminé près de 55 enquêtes sur des affaires représentant environ 0,64 million de dollars.
- L'équipe du PCPE a communiqué sa première évaluation des taux de remboursement par établissement aux provinces et au Yukon, après la mise en œuvre du Cadre des politiques d'agrément lancé en 2004. L'agrément est le processus qui permet aux établissements d'enseignement postsecondaire d'offrir des programmes d'aide financière du gouvernement aux étudiants, ce qui veut dire que les étudiants qui fréquentent ces établissements peuvent présenter une demande d'aide financière.
- L'équipe du PCPE a réalisé des examens de conformité conjointement avec plusieurs provinces en vue d'évaluer, entre autres choses, la mesure dans laquelle les établissements d'enseignement postsecondaire sont prêts à se conformer au Cadre des politiques d'agrément.

INTRODUCTION

Le Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a pour but d'informer le Parlement et les Canadiens des réalisations et du rendement du PCPE pour l'année de prêt 2006-2007 (du 1er août 2006 au 31 juillet 2007) et de leur fournir des renseignements financiers détaillés pour l'exercice 2006-2007 (du 1er avril 2006 au 31 mars 2007).

Ce rapport n'est ni un document politique ni un rapport de recherche, mais bien un résumé des principales activités du programme. Il résume l'état de la situation du PCPE. Il convient aussi de signaler que toutes les données contenues dans le présent rapport ne représentent que la part fédérale des subventions et des prêts d'études. Il est possible que les emprunteurs aient également reçu des prêts provinciaux ou territoriaux et un financement provenant d'autres sources.

La **partie I** du rapport décrit le **contexte**, y compris l'historique ainsi que les rôles et les responsabilités du PCPE. On y présente également les facteurs externes qui influent sur les opérations du programme et les améliorations qui y ont été apportées.

Dans la **partie II** du rapport, on examine les **activités du programme** qui permettent d'aider les étudiants avant, pendant et après leurs études postsecondaires. Il s'agit d'examiner la mesure dans laquelle les jeunes connaissent les programmes du PCPE, le degré d'utilisation de ces programmes ainsi que le profil des emprunteurs et des bénéficiaires de subventions. La partie II porte également sur le rendement global du portefeuille des prêts d'études canadiens pour l'année de prêt 2006-2007 et comprend des renseignements sur les versements de prêts et de subventions, sur le remboursement des prêts et sur les options de gestion de la dette à l'intention des emprunteurs lorsqu'ils ont terminé leurs études postsecondaires.

La **partie III** présente les **résultats du programme** de l'année de prêt 2006-2007 du PCPE.

La **partie IV** comprend des **détails financiers** et les **annexes**.

À la fin du rapport se trouve un **glossaire** ayant trait au PCPE. Les termes qui apparaissent en vert dans le rapport font l'objet d'une définition dans le glossaire.

PARTIE I
CONTEXTE

CHAPITRE 1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

1.1 LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES AU CANADA

Dans le monde d'aujourd'hui, les nations qui s'en sortent le mieux sont celles qui savent s'adapter à l'évolution des technologies et aux besoins en compétences et en connaissances. En investissant dans l'enseignement postsecondaire, on investit dans l'avenir du Canada, et, plus que jamais, les Canadiens font des études postsecondaires, ce qui donne au pays un avantage concurrentiel.

En 2006, 49 p. 100 des Canadiens de 15 ans et plus étaient titulaires d'un titre de compétences sanctionnant des études postsecondaires (certificat d'école de métiers, diplôme d'études collégiales ou diplôme universitaire). Il s'agit d'une augmentation de 16 points de pourcentage depuis 1990[9]. Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) révèle que le Canada avait le taux d'obtention de diplômes d'études postsecondaires le plus élevé parmi les pays de l'OCDE et du Groupe des Sept en 2005 pour les personnes âgées de 25 à 35 ans[10].

Tout le monde y gagne lorsque les étudiants atteignent de hauts niveaux d'études postsecondaires. Les Canadiens obtiennent de meilleurs emplois et s'épanouissent ainsi davantage. C'est toute la société qui y gagne, puisque la réalisation d'études postsecondaires s'accompagne d'une augmentation du taux de participation à la vie communautaire ainsi que d'une diminution des taux de criminalité et du recours au système de soins de santé[11].

Bien que le taux de participation aux études postsecondaires soit à la hausse, des obstacles financiers empêchent encore certains Canadiens de faire des études postsecondaires. Au Canada, il y a des inégalités en ce qui concerne les possibilités d'apprentissage : la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire est liée directement à la situation financière de la personne et à sa situation géographique[12]. En raison de la hausse des frais de scolarité et du coût de la vie, de nombreux étudiants comptent sur des sources de financement externes pour faire des études postsecondaires[13].

1.2 FACTEURS EXTERNES TOUCHANT LES INSCRIPTIONS À DES PROGRAMMES D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Le PCPE doit être administré en tenant compte du contexte économique, politique et social du Canada. De nombreux facteurs peuvent affecter à la fois les effectifs du niveau postsecondaire et la mise en œuvre du PCPE.

Facteurs démographiques et socioéconomiques

L'économie est l'un des facteurs qui influencent le besoin d'aide financière d'un étudiant et la décision de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou d'entrer sur le marché du travail. Lorsque l'économie se porte mal, les étudiants peuvent préférer continuer leurs études si les emplois sont rares.

9 Ressources humaines et Développement social Canada Calculs effectués à partir de la *Revue chronologique de la population active*, 2006, nº 71F0004X au catalogue de Statistique Canada.

10 OCDE. « Tableau A1.3. Population ayant atteint une formation tertiaire (2004) », dans *Regards sur l'éducation*, 2007.

11 Conseil canadien sur l'apprentissage. *L'enseignement postsecondaire au Canada – Un bilan positif – Un avenir incertain*, Ottawa, 2006. Sur Internet : www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/PostSecondaryEducation/Archives2006/index.htm?Language=FR

12 Conseil canadien sur l'apprentissage. *L'enseignement postsecondaire au Canada – Un bilan positif – Un avenir incertain*, Ottawa, 2006. Sur Internet : www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/PostSecondaryEducation/Archives2006/index.htm?Language=FR

13 Usher, A. et Potter, A., *The State of the Field Review of Post-Secondary Education*, preparé par le Educational Policy Institute, 2006, http://www.ccl-cca.ca/NR/rdonlyres/3093CF3C-C93B-49CC-995D-A01A778E44D6/0/SoFreviewonPSE.pdf.

En revanche, lorsque l'économie est prospère, les étudiants seront peut-être plus enclins à entrer sur le marché du travail du fait de la possibilité de décrocher un poste bien rémunéré.

Le lieu des études et le coût des programmes de formation sont d'autres facteurs qui influent sur l'accès aux études postsecondaires. Par exemple, un étudiant qui vit dans une région rurale peut devoir déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire s'il n'y a pas de choix dans sa région. Les frais de déménagement sont l'un des facteurs à considérer lorsqu'un étudiant décide de poursuivre ou non ses études au niveau postsecondaire. Les autres facteurs externes comprennent notamment l'inflation, les frais de scolarité et les coûts d'emprunt à la fois pour l'étudiant et le gouvernement.

Par ailleurs, les facteurs familiaux (revenu, niveau de scolarisation des parents et structure familiale) ont des répercussions sur la décision de poursuivre ou non des études postsecondaires[14].

Selon le rapport actuariel de 2006 sur le PCPE, on estime qu'au cours des dix prochaines années, la population d'étudiants âgés de 18 à 34 ans qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein connaîtra une baisse d'effectif, alors que le taux d'utilisation des prêts sera à la hausse du fait des changements démographiques[15].

1.3 FONDS GOUVERNEMENTAUX

Bien que le PCPE soit le plus important programme prévoyant de l'aide financière aux étudiants canadiens, il en existe d'autres aux niveaux fédéral, provincial et territorial.

Programmes de Ressources humaines et Développement social Canada

- La Subvention canadienne pour l'épargne-études permet d'inciter les Canadiens à économiser pour les études postsecondaires de leurs enfants. Elle octroie une subvention aux bénéficiaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE).

- Instauré en 2005-2006, le Bon d'études canadien permet aux familles à faible revenu d'obtenir une somme grâce à laquelle elles peuvent ouvrir un REEE; il permet également d'encourager les parents à économiser pour les études postsecondaires de leurs enfants.

- Les personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi peuvent avoir droit à des cours, des programmes de formation ou d'autres activités liées à l'emploi : il s'agit de faciliter leur retour sur le marché du travail tout en leur faisant bénéficier d'un revenu de soutien pendant cette période. Ce service est soit cogéré avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, soit offert par ces gouvernements grâce à des paiements de transfert fédéraux.

14 Rahman, A., Situ, J., et Jimmo, V. Participation aux études postsecondaires : résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, octobre 2005. Numéro au catalogue de Statistique Canada : 81-595-MIF2005036 – Numéro 36.

15 Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2006. Sur Internet : www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/eng/reports/oca/cslp06_f.pdf.

Autres programmes du gouvernement fédéral

- La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire vise à encourager les étudiants à s'investir tant dans les études que dans la société canadienne. Les bourses du millénaire permettent soit de réduire la dette étudiante du bénéficiaire, soit de répondre aux besoins non satisfaits, en fonction de l'entente négociée avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux qui s'occupent de remettre ces bourses. Les bourses d'accès du millénaire visent les étudiants qui proviennent de groupes qui sont traditionnellement sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaires, notamment les Premières nations, les Inuits et les Métis, les étudiants issus de familles à faible revenu et les autres étudiants dont les parents n'ont pas poursuivi des études postsecondaires.

- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien apporte aux étudiants Inuits et des Premières nations un soutien financier qui leur permet de payer une partie de leurs frais de scolarité, de leurs livres et de leurs transports; il leur offre aussi des allocations de subsistance par le truchement du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Les établissements d'enseignement postsecondaire reçoivent aussi de l'aide dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants indiens afin d'élaborer et d'offrir des programmes conçus spécialement pour les Autochtones.

- Un allègement fiscal, sous la forme d'un crédit d'impôt fédéral sur les intérêts annuels des paiements de prêts d'études, est offert à toutes les personnes ayant contracté des prêts d'études offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux.

- Le crédit d'impôt pour études, qui s'élève à 400 $ par mois pour les étudiants à temps plein et à 120 $ par mois pour les étudiants à temps partiel, aide les étudiants à compenser les dépenses liées à leurs études. Ce crédit permet d'alléger les impôts de 65 000 Canadiens qui perfectionnent leurs compétences; il leur donne accès aux mêmes avantages fiscaux que ceux dont jouissent les autres étudiants du niveau postsecondaire.

- Le Programme des langues officielles dans l'enseignement permet d'aider les provinces et les territoires à financer les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

- Industrie Canada offre des bourses et des bourses de recherche par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

- Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est un transfert fédéral de fonds en bloc aux provinces et aux territoires pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux

Financement provincial/territorial et autre

Les gouvernements des provinces et des territoires offrent aussi des prêts, des subventions, des bourses d'études, des crédits d'impôt et des programmes de gestion de la dette. Les étudiants peuvent aussi présenter des demandes de bourses d'études auprès de leur établissement d'enseignement et présenter des demandes de prêt auprès d'institutions financières.

CHAPITRE 2. UNE LONGUE TRADITION D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

2.1 RÉGIMES DE PRÊT

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) permet d'accorder des prêts et des subventions aux étudiants qui sont dans le besoin et qui souhaitent faire des études postsecondaires[16]. Plus de 4,1 millions d'étudiants ont reçu près de 30 milliards de dollars sous forme de prêts depuis le lancement du programme en 1964.

C'est la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* qui a donné naissance au PCPE. Jusqu'en 1995, les prêts aux étudiants étaient accordés dans le cadre du régime de prêts garantis : les établissements financiers administraient les prêts et le processus de remboursement des prêts. En retour, le gouvernement du Canada garantissait chaque prêt d'études canadien en remboursant le plein montant des prêts qui étaient en défaut de paiement.

À partir de 1995, année de l'adoption de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, les prêts ont été consentis dans le cadre d'un régime de prêts à risques partagés : les établissements financiers assumaient la responsabilité d'un éventuel non-remboursement du prêt en contrepartie d'un paiement fixe du gouvernement.

Depuis le 1er août 2000, les prêts d'études canadiens sont consentis dans le cadre d'un régime de prêt direct. La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* a été modifiée pour permettre au gouvernement du Canada de financer directement des prêts au moyen du PCPE. Dans le régime de prêts directs, ce sont des fournisseurs de services du privé qui administrent les prêts et les remboursements.

Aux termes de la *Loi*, le PCPE peut exercer un meilleur contrôle sur le processus de remboursement et offrir des subventions non remboursables à des étudiants ciblés qui ont des besoins financiers reconnus.

Puisqu'on ne consent plus de prêts en vertu des régimes de prêts garantis et de prêts à risques partagés, tous les prêts garantis devraient arriver à leur terme d'ici 2018, et les prêts à risques d'ici 2023[17]. Jusqu'à ce que les emprunteurs aient remboursé les prêts en vertu de ces anciens régimes, un faible pourcentage d'emprunteurs pourraient avoir des prêts d'études canadiens dans le cadre de plus d'un régime et effectuer des paiements distincts pour chacun.

Le portefeuille du PCPE comprend tous les prêts qui n'ont pas encore été remboursés, y compris les prêts contractés par des étudiants qui n'ont pas fini leurs études. La valeur totale du portefeuille du PCPE, y compris les prêts garantis, les prêts à risques partagés et les prêts directs, était de 11,6 milliards de dollars au 31 mars 2007, ce qui représente une augmentation de 497 millions de dollars depuis le 31 mars 2006.

Le **graphique 1** fait apparaître la répartition des prêts par régime : 1 p. 100 de prêts garantis, 25 p. 100 de prêts à risques partagés et 74 p. 100 de prêts directs. Quarante pour cent du portefeuille des prêts d'études canadiens sont détenus par des emprunteurs dont les études sont en cours[18], ce qui représente un montant d'environ 4,7 milliards de dollars. Quant à la part de 60 p. 100 restante, elle est détenue par des emprunteurs qui effectuent le remboursement de leur prêt **(annexe A)**.

16 Les études postsecondaires sont offertes dans des établissements d'enseignement publics (université ou collège communautaire) et des établissements d'enseignement privés (école de métiers, école privée de formation professionnelle ou collège carrière).

17 Bureau de l'actuaire en chef. *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2006*. Sur Internet : www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/eng/reports/oca/cslp06_f.pdf

18 Emprunteurs qui fréquentent encore un établissement d'enseignement postsecondaire ou qui ont terminé leurs études depuis moins de six mois (période de grâce).

Graphique 1 : Le portefeuille de prêts du PCPE par régime de prêt (au 31 mars 2007)

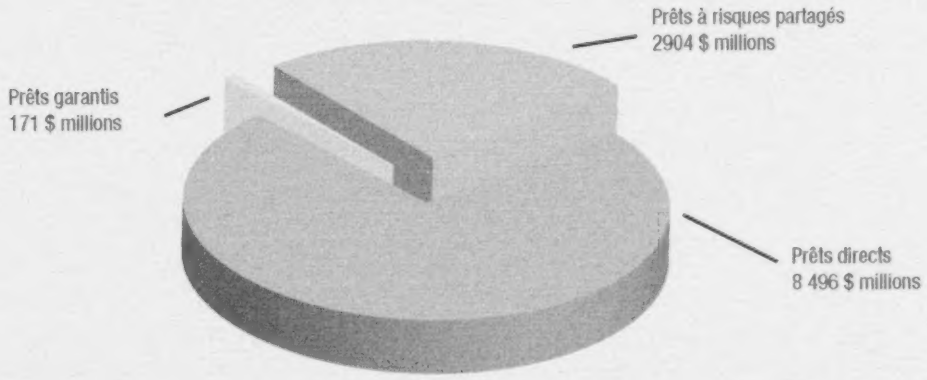

2.2 SUBVENTIONS

Les subventions canadiennes pour études ont vu le jour en 1995-1996. Elles offrent de l'aide financière non remboursable destinée aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge, aux étudiants ayant une incapacité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin et aux femmes poursuivant des études doctorales dans des domaines où elles sont habituellement sous-représentées.

La subvention canadienne pour étudiants ayant une incapacité permanente et la subvention canadienne pour l'accès aux études à l'intention des personnes issues d'une famille à faible revenu ont été créées en 2005-2006.

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 87 368 subventions représentant près de 142 millions de dollars ont été accordées dans le cadre du PCPE. Jusqu'à présent, plus de 500 000 subventions canadiennes pour l'accès aux études et subventions canadiennes pour études ont été accordées; elles représentent plus de 845 millions de dollars.

2.3 PARTENAIRES

Ressources humaines et Développement social Canada est le ministère fédéral responsable de la gestion du PCPE, programme dans le cadre duquel sont accordés des prêts et des subventions par l'entremise de nombreux partenariats.

Les partenaires comprennent toutes les provinces (sauf le Québec), le Yukon, des fournisseurs de services sous contrat issus du secteur privé, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Service Canada, Postes Canada et l'Agence du revenu du Canada.

Partenaires provinciaux et territoriaux

Le gouvernement du Canada finance 60 p. 100 du prêt d'un emprunteur jusqu'à concurrence de 210 $ par semaine d'étude. Les provinces et les territoires apportent le reste des fonds aux étudiants dont ils ont la responsabilité; ils traitent les demandes de prêt en examinant si les besoins financiers des étudiants sont réels. S'il est admissible, un étudiant pourra se voir octroyer un prêt d'études canadien, une subvention canadienne pour études ou une subvention canadienne pour l'accès aux études, en plus des prêts ou des subventions accordés par la province ou le territoire. Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE, mais ils reçoivent des montants compensatoires du gouvernement du Canada afin de gérer les programmes d'aide financière aux étudiants qu'ils offrent.

Le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires participants pour intégrer l'administration du PCPE et des programmes de prêt provinciaux et pour offrir à chaque étudiant une solution de prêt qui lui convient. Grâce aux ententes d'intégration signées par le PCPE et quatre provinces (Ontario, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador et Nouveau-Brunswick), près de 67 p. 100 des emprunteurs peuvent gérer leurs prêts et effectuer des paiements pour leurs prêts provinciaux et fédéraux en même temps et au même endroit. Les emprunteurs qui ont contracté un prêt auprès d'une province ou d'un territoire non-signataire d'une entente d'intégration doivent effectuer des paiements distincts pour leur prêt provincial ou territorial et leur prêt d'études canadien.

Les responsables du PCPE siègent à titre de coprésidents au Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants. Ce comité fédéral-provincial-territorial tient régulièrement des consultations sur l'élaboration des politiques et des programmes. Ses membres se rencontrent au moins deux fois par année afin de discuter des critères administratifs de base et de coordonner leurs politiques et leurs programmes respectifs. Par ailleurs, le comité réunit des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de former des groupes de travail devant se consacrer aux enjeux relatifs à l'aide financière aux étudiants.

Fournisseurs de services

En plus de travailler avec les provinces et les territoires, les responsables du PCPE ont retenu les services de deux fournisseurs issus du secteur privé pour la gestion des comptes des emprunteurs; ces fournisseurs exercent leurs activités sous le nom de Centre de service national de prêts aux étudiants. Ce centre est le principal point de service des emprunteurs : on y gère leurs prêts et on leur offre des services pendant les différentes phases du cycle d'un prêt d'études, qu'il s'agisse du versement du prêt, du remboursement ou de la gestion de la dette. Pour les emprunteurs des provinces en régime intégré, le Centre est le guichet unique pour les prêts d'études fédéraux et provinciaux.

Autres partenaires

Le Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants (GCNAFE) est l'un des principaux moyens utilisés par les responsables du PCPE pour tenir des consultations auprès des groupes partenaires. Ce groupe permet ainsi aux associations étudiantes, aux établissements d'enseignement et aux gestionnaires des programmes d'aide financière aux étudiants d'exprimer leurs points de vue sur les politiques et les pratiques liées à l'aide financière aux étudiants accordée par le gouvernement fédéral. Les membres du GCNAFE se rencontrent deux fois par année afin de discuter de certains enjeux particuliers et d'exprimer leur avis sur l'élaboration des politiques et l'offre de programmes. Différents partenaires des provinces et des territoires ainsi que des intervenants du monde universitaire sont également consultés régulièrement.

Les associations dont le nom apparaît ci-après font partie des partenaires nationaux qui sont consultés :

- Alliance canadienne des associations étudiantes
- CFédération canadienne des étudiantes et étudiants
- Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire
- Association des collèges communautaires du Canada
- Association des universités et collèges du Canada
- Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université
- Association Nationale des Collèges Carrières
- Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants
- Association canadienne du personnel administratif universitaire
- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

CHAPITRE 3. AMÉLIORATIONS VISANT L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

3.1 CHANGEMENTS PRÉVUS AUX BUDGETS

Budget fédéral de 2006

- 370 millions de dollars sur deux ans pour de nouveaux investissements visant à favoriser l'excellence et l'accès aux études postsecondaires.
- Fonds supplémentaires d'un milliard de dollars au plus destinés aux provinces et aux territoires pour promouvoir l'innovation et l'accès aux études postsecondaires.
- Consultation des provinces et des territoires par le ministre de RHDSC sur les objectifs, les rôles et la responsabilisation au chapitre de l'enseignement postsecondaire et de la formation.
- Renforcement des soutiens directs aux étudiants et à leurs familles :
    - Élargissement de l'admissibilité aux prêts d'études canadiens, changement entré en vigueur en août 2007 et visant à permettre à plus d'étudiants issus de familles dont le revenu se situe dans la tranche des 65 000 $ à 140 000 $ de bénéficier d'un prêt d'études canadien. Il s'agit d'un rehaussement de 17 p. 100, en moyenne, du seuil du revenu minimum à partir duquel on attend des parents qu'ils participent au financement des études de leurs enfants.
    - Création d'un nouveau crédit d'impôt pour manuels qui permettra une réduction d'impôt de 65 $ par mois pour les étudiants à temps plein au niveau postsecondaire et de 20 $ par mois pour les étudiants à temps partiel.
    - Suppression du plafond de 3 000 $ sur le revenu tiré des bourses d'études et des bourses de perfectionnement et de recherche que peut recevoir un étudiant au niveau postsecondaire sans avoir à payer l'impôt fédéral sur le revenu. federal income tax.

Budget fédéral de 2007

- Apport de 800 millions de dollars supplémentaires par an, amenant à 3,2 milliards de dollars le montant total du transfert annuel aux provinces et aux territoires en 2008-2009. Il s'agit là d'une augmentation de 40 p. 100 de l'aide destinée à l'enseignement postsecondaire, et l'aide fédérale augmentera de 3 p. 100 par an par la suite.
- Réalisation d'un examen du PCPE visant à moderniser et à simplifier le programme. On a déjà commencé à consulter les provinces, les territoires et les partenaires.
- Amélioration des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) :
    - Suppression du plafond des versements annuels de 4000 $;
    - Passage de 42 000 $ à 50 000 $ du plafond cumulatif des versements dans un REEE;
    - Passage du montant annuel maximum de la Subvention canadienne pour l'épargne-études de 400 $ à 500 $.

3.2 AVANTAGE CANADA

Le plan national d'avenir dont s'est doté le gouvernement du Canada pour faire du pays un leader mondial sur le plan économique dans cinq grands domaines, dont le savoir, est un complément important qui permet de stimuler l'enseignement. Dans le cadre de ce plan présenté en 2006, le gouvernement s'engage à maintenir le Canada à la première place du classement des pays de l'OCDE pour la part de population ayant fait des études universitaires ou collégiales en adoptant les mesures suivantes :

- Améliorer la qualité et renforcer la compétitivité du système d'enseignement postsecondaire grâce à un apport de fonds stables aux provinces et aux territoires.
- Travailler avec les provinces et les territoires pour fixer des objectifs communs, préciser les rôles et les responsabilités et améliorer la responsabilité à l'égard du public.
- Moderniser le régime canadien d'aide financière aux étudiants.
- Louer l'excellence du système d'enseignement postsecondaire canadien pour attirer les meilleurs étudiants étrangers.

3.3 CHANGEMENTS AU PROGRAMME

Nouveau contrat de fournisseur de services

Les responsables du PCPE ont signé un nouveau contrat avec un fournisseur de services unique pour la gestion et le versement des prêts d'études canadiens.

Le contrat axé sur le rendement : une nouvelle approche en matière de prestation de services

En 2000, année du lancement des prêts directs, les prêts d'études canadiens ont commencé à être administrés par deux fournisseurs de services du secteur privé. Ces fournisseurs formaient le Centre de service national de prêts aux étudiants pour les prêts d'études canadiens (et les prêts consentis par les provinces en régime intégré). Resolve Corporation s'occupait des emprunteurs qui étudiaient dans des établissements d'enseignement postsecondaire privés et EDULINX Canada Corporation s'occupait des emprunteurs qui fréquentaient des établissements publics[1].

Quand les premiers contrats allaient expirer, le gouvernement du Canada a cherché à améliorer la formule. Le gouvernement a déterminé que le fait d'avoir recours à un seul fournisseur de services plutôt que deux pour tous les emprunteurs simplifierait l'administration du programme. En décembre 2006, à l'issue d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, le gouvernement du Canada a signé un nouveau contrat de fournisseur de services avec Resolve Corporation.

Ce nouveau contrat constitue une réelle amélioration pour ce qui est de la gestion du rendement. L'ancien contrat prévoyait le paiement des fournisseurs de services en fonction des transactions qu'ils avaient gérées. Peu de mécanismes étaient en place pour inciter financièrement à l'amélioration des services et prévenir les baisses de rendement. Le nouveau contrat est axé sur le rendement. Cela signifie que le fournisseur de services peut gagner ou perdre une somme d'argent considérable en fonction de son rendement dans des domaines comme la réduction des défauts de paiement et l'amélioration de la satisfaction des clients.

Dans le cadre du nouveau contrat, le fournisseur aura intérêt financièrement à améliorer le service qu'il offre aux emprunteurs et aux responsables du PCPE. Ces derniers travailleront avec le fournisseur de services à la réduction du nombre de défauts de paiement et à l'amélioration du service offert aux emprunteurs et au gouvernement.

1 En mai 2007, Resolve a fait l'acquisition d'EDULINX et a commencé à gérer les deux portefeuilles dans des contrats distincts.

3.4 RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

En mai 2007, le Bureau du vérificateur général a présenté un rapport de vérification portant sur les programmes fédéraux de prêts et de bourses pour les études postsecondaires[19]. La vérificatrice générale s'est également penchée sur le Programme de bourses générales du millénaire et le Programme de bourses d'accès du millénaire, qui sont gérés par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Elle a examiné les mécanismes dont se sert l'Agence du revenu du Canada pour s'assurer que des dispositifs de contrôle efficaces sont en place pour la collecte des sommes dues.

Constatations de la vérificatrice générale :

- « À quelques exceptions près, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les subventions canadiennes pour l'accès aux études sont bien gérés et sont assortis des contrôles nécessaires[20]. »
- « La stratégie de gestion du portefeuille du Programme est bien gérée et donne des résultats[21]. »
- « Le Ministère [adopte] également des mesures pour mieux informer les étudiants éventuels de niveau postsecondaire et leur famille de l'aide financière qui leur est offerte. De plus, le Ministère a amélioré l'information qu'il fournit aux étudiants sur les moyens offerts pour les aider à gérer leur dette[22]. »

Concernant le PCPE, la vérificatrice générale a formulé des recommandations dans les domaines suivants : cadre de contrôle et gestion du rendement. Voici certaines de ses principales recommandations, suivies des améliorations que comptent apporter les responsables du PCPE :

- Les responsables du PCPE devraient élaborer une stratégie de mesure du rendement visant à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible aux Canadiens.

Les responsables du PCPE rendent des comptes sur le rendement du programme de diverses façons. Ils présenteront d'une meilleure façon cette mesure du rendement dans un seul document-cadre.

- Les responsables du PCPE devraient mieux justifier les conclusions qu'ils tirent des examens réalisés sur les processus mis en place par les provinces et les territoires pour évaluer l'admissibilité et les besoins ainsi que les contrôles mis en place.

Actuellement, les responsables du PCPE communiquent régulièrement des informations aux provinces et aux territoires participants. Ils veilleront à mieux étayer leurs conclusions concernant le caractère adéquat des contrôles du Programme liés à l'évaluation de l'admissibilité et des besoins.

- Il faudrait réaliser une évaluation sommative axée sur l'incidence et les résultats du Programme, et ce, au cours d'une période de cinq ans.

Le Ministère a adopté une approche quinquennale par étapes pour l'évaluation sommative.

- Les responsables du PCPE devraient améliorer la façon dont ils consultent la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sur les questions d'intérêt mutuel; ils doivent également consigner ces consultations et leurs résultats pour faciliter la prise de décisions futures.

Les responsables du PCPE consultent la Fondation régulièrement sur les questions liées aux objectifs de programme communs, tout en reconnaissant son indépendance. Ils veilleront à l'archivage des résultats des principales discussions avec la Fondation. Ils ont invité la Fondation à se joindre au Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants, qui se réunit deux fois par année.

19 Rapport de la vérificatrice générale du Canada – Mai 2007, chapitre 2
20 Rapport de la vérificatrice générale du Canada – Mai 2007, chapitre 2, p. 34
21 Rapport de la vérificatrice générale du Canada – Mai 2007, chapitre 2, p. 24
22 Rapport de la vérificatrice générale du Canada – Mai 2007, chapitre 2, p. 2

3.5 ÉVALUATION

Une évaluation sommative du PCPE est en cours; cette évaluation, qui sera réalisée sur cinq ans, a commencé en 2006-2007. Une série de projets sont résumés chaque année dans un rapport. Voici les résultats du travail d'évaluation qui a été réalisé au cours de la présente année de prêt :

- On semble atteindre l'objectif du programme, à savoir aider des étudiants issus de familles à faible revenu à faire des études postsecondaires.
- Le PCPE est l'un des facteurs qui permettent au Canada de disposer de l'une des populations les plus diplômées au monde.

Il ressort du travail d'évaluation que le principe de base du PCPE, qui est d'améliorer l'accès aux études postsecondaires, est bon. Beaucoup d'étudiants ont besoin du programme, étant donné que les établissements prêteurs sont peu enclins à leur accorder des prêts. Une grande partie des clients du PCPE ne pourraient pas faire d'études postsecondaires s'ils ne bénéficiaient pas de prêts et de subventions.

PARTIE II

ACTIVITÉS DU PROGRAMME

CHAPITRE 4. AVANT LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

4.1 CONNAISSANCE DU PCPE ET DE CIBLÉTUDES

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) permet d'informer les jeunes et leurs parents des coûts et des avantages des études postsecondaires ainsi que des options de financement offertes aux étudiants par le truchement du site Ciblétudes. Il permet également de mieux faire connaître les subventions destinées aux étudiants pour qui l'accès aux études postsecondaires est généralement difficile. Il sera question, au chapitre 7, des résultats du programme et de la mesure dans laquelle le PCPE et Ciblétudes sont connus du public.

Ciblétudes

Pour mieux faire connaître le PCPE et honorer l'engagement qui a été pris en matière d'excellence du service, on a recours, dans le cadre du programme, aux technologies de l'information et à des services en ligne. Le site Web Ciblétudes (www.cibletudes.ca) est la concrétisation de cet engagement : il s'agit d'une ressource en ligne où sont regroupés des renseignements et des services touchant les études postsecondaires. Le site met à la disposition des Canadiens des renseignements et des services intégrés qui leur permettent d'économiser, de planifier et de payer leurs études postsecondaires. Ciblétudes permet :

- d'offrir aux Canadiens les ressources nécessaires (qu'il s'agisse d'outils de planification interactifs ou de renseignements sur les programmes d'épargne, les prêts d'études et les bourses d'études) dans le cas où ils doivent prendre des décisions importantes concernant les moyens d'économiser, de choisir et de financer leurs études postsecondaires.
- de donner la possibilité aux gouvernements des provinces et des territoires, aux établissements d'enseignement et à d'autres organismes de collaborer en vue de mettre des informations et des outils de planification à la disposition des Canadiens.

Le site Ciblétudes comprend aussi des liens vers le site du Centre de service national de prêts aux étudiants, qui permet aux étudiants de vérifier l'état de leur prêt.

4.2 SIMPLIFICATION DU PROCESSUS DE DEMANDE DE PRÊTS

Puisque les bénéficiaires de prêts d'études canadiens empruntent souvent pour la première fois, les responsables du PCPE veulent que le processus de demande de prêt soit plus facile à comprendre.

Entente d'intégration

Grâce à l'intégration des processus d'octroi de prêts des gouvernements fédéral et provinciaux, ne sont nécessaires, pour chaque emprunteur, qu'une seule évaluation des besoins, un seul certificat de prêt, un seul formulaire de contrat de prêt et un seul ensemble de mesures communes d'aide au remboursement. Ainsi, la dette de l'emprunteur est administrée par un seul organisme, et l'étudiant n'effectue qu'un seul paiement quand il rembourse son prêt intégré. Le processus est ainsi bien plus simple.

Actuellement, des ententes d'intégration ont été signées avec l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick. En outre, des protocoles d'entente ont été signés avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan en 2007 pour élargir l'administration conjointe de l'aide financière aux étudiants de sorte que le Canada puisse recouvrer les prêts d'études provinciaux non remboursés. On précise, dans le protocole d'entente signé avec la Saskatchewan, les processus et les coûts associés qui avaient été prévus dans l'entente d'intégration de 2001.

Autres ententes fédérales-provinciales

En mai 2007, un protocole d'entente a été signé avec Terre-Neuve-et-Labrador pour permettre à Service Canada de valider des informations liées au numéro d'assurance sociale des demandeurs de prêts d'études provinciaux. De telles ententes sont déjà en place avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Manitoba.

Processus de demande et pièces justificatives

En vue de simplifier les exigences relatives aux documents que l'emprunteur doit fournir, un nouveau formulaire combiné comprenant à la fois le certificat d'admissibilité et l'entente de prêt a été créé pour les prêts d'études canadiens et les prêts d'études intégrés. L'Alberta Learning Information Service, en collaboration avec les responsables du PCPE, simplifie le processus de confirmation de l'inscription des étudiants à temps plein par voie électronique. Des processus comparables ou identiques existent dans d'autres administrations participantes.

Diffusion du message

L'exposition itinérante sur le PCPE donne l'occasion de distribuer des publications sur le programme, d'aider les participants des foires à naviguer sur le site Web Ciblétudes et de répondre aux questions sur l'aide financière aux étudiants. Entre le 1er août 2006 et le 31 juillet 2007, des représentants du PCPE ont ainsi assisté à 14 rencontres dans huit provinces (salons d'orientation, salons de l'emploi, conférences réunissant des partenaires et foires d'information dans des écoles secondaires).

La campagne de communication pancanadienne est une initiative de marketing social établie pour une période de cinq ans qui a été élaborée par le gouvernement fédéral en partenariat avec les provinces et les territoires. Il s'agit d'inciter les familles à planifier et à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants.

L'année 2 de la campagne s'est déroulée de septembre 2006 à la mi-mars 2007. Les informations concernant les services du gouvernement fédéral sont parues pendant sept mois dans des magasines francophones et anglophones du pays (*TV Guide*, *Enfants Québec* et *House and Home*) et ont fait l'objet de bannières publicitaires sur des sites Web comme BABYStages (en français et en anglais) et Canadian Family. Les informations propres aux provinces et aux territoires sont parues pendant six semaines à l'automne 2006 en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan et au Yukon. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la campagne s'est déroulée en mars 2007. Les provinces et les territoires ont choisi comme supports la radio et les journaux. En Saskatchewan, la publicité est passée sur des panneaux d'affichage, tant en milieu rural qu'urbain. Il s'agissait, dans le cadre de la campagne, de diriger le public ciblé vers le site Web Ciblétudes et de lui présenter le numéro de téléphone 1 800 O-Canada, tous deux permettant d'obtenir plus de renseignements.

CHAPITRE 5. PENDANT LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

5.1 VERSEMENTS

Le gouvernement du Canada paie les intérêts des prêts des étudiants à temps plein pendant la durée des études de ces derniers[23]. Au cours de l'année de prêt 2006-2007, plus de 450 000 emprunteurs (tous aux études, y compris les étudiants ayant reçu une subvention cette année) ont bénéficié de bonifications d'intérêts pendant leurs études.

Les étudiants à temps partiel qui ont un prêt doivent effectuer le paiement des intérêts pendant leurs études, mais ne sont pas tenus de rembourser le principal jusqu'à ce que leurs études soient terminées.

5.1.1 Versements aux étudiants à temps plein

Le PCPE a permis d'aider 36,2 p. 100 des étudiants à temps plein qui fréquentaient des établissements postsecondaires en 2006-2007. Des quelque 954 000 étudiants du niveau postsecondaire[24] dans les provinces et les territoires participants cette année, on a consenti, dans le cadre du PCPE, des prêts représentant 1,9 milliard de dollars à 343 261 étudiants à temps plein. Le nombre d'emprunteurs et la valeur des prêts octroyés sont restés stables par rapport à l'année précédente **(tableau 1)**.

5.1.2 Versements aux étudiants à temps partiel

En 2006-2007, une somme de 4 millions de dollars a été versée aux emprunteurs étudiant à temps partiel, qui représentaient moins de 1 p. 100 du nombre total d'emprunteurs. Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel a continué de décroître au cours des trois dernières années : il y avait 264 emprunteurs de moins qu'au cours de l'année de prêt 2005-2006. À la différence des emprunteurs étudiant à temps plein, les emprunteurs étudiant à temps partiel ont reçu un prêt moyen de 1 880 $, montant en légère hausse par rapport à l'année de prêt antérieure. Ce montant de prêt peut être en partie attribuable à trois facteurs : l'aide totale pour les étudiants à temps partiel s'élève à un montant cumulatif de 4 000 $, le fait que les emprunteurs étudiant à temps partiel sont tenus de payer des intérêts pendant qu'ils font leurs études, et le fait que les emprunteurs étudiant à temps partiel sont admissibles aux subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin. Ces facteurs pourraient tous réduire le montant du prêt.

Tableau 1 : Versements de prêts d'études canadiens

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Statut	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M de $)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M de $)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M de $)	Moyenne ($)
Plein temps	337 256	1 629	4 829	343 638	1 935	5 631	343 261	1 927	5 614
Temps partiel	2 572	5	1 798	2 127	4	1 795	1 863	4	1 880
Total	**339 828**	**1 633**	**N/A**	**345 765**	**1 939**	**N/A**	**345 123**	**1 931**	**N/A**

** L'augmentation du montant du prêt moyen par rapport à l'année 2004-2005 peut être attribuée en partie à la hausse de la limite de prêt hebdomadaire, qui est passée de 165 $ à 210 $ et qui est entrée en vigueur au cours de l'année de prêt 2005-2006. La limite de prêt hebdomadaire a été augmentée pour mieux tenir compte du coût croissant des études postsecondaires et réduire la dépendance aux emprunts privés.

23 Les emprunteurs étudiant à temps plein peuvent recevoir des prêts d'études canadiens et bénéficier d'une bonification d'intérêts pendant 340 semaines au maximum (depuis le 1er août 1995). Les emprunteurs qui atteignent cette limite pendant leurs études doivent commencer à rembourser leur prêt d'études canadien.

24 Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2007*.

5.2 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

L'endroit où les étudiants choisissent d'étudier, leur niveau d'études, leur âge, leur sexe, leur situation de famille ainsi que l'établissement qu'ils choisissent sont autant de renseignements qui permettent de brosser le portrait des bénéficiaires de prêts d'études canadiens. C'est en sachant qui emprunte que les responsables du PCPE peuvent offrir un meilleur service, faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire et contribuer à améliorer le remboursement des prêts.

Par rapport à l'année de prêt précédente, voici ce qui n'a pas changé chez les emprunteurs :

- Davantage de femmes que d'hommes
- Davantage de célibataires que de personnes mariées
- Davantage de personnes de moins de 25 ans que de personnes d'autres groupes d'âge
- Davantage de personnes inscrites à un programme universitaire de premier cycle qu'à des programmes ne menant pas à un diplôme ou à des programmes d'études supérieures
- Davantage d'emprunteurs étudient en Ontario qu'ailleurs au pays

Des tableaux de référence portant sur les emprunteurs étudiant à temps plein et à temps partiel apparaissent en **annexe**.

5.2.1 Emprunteurs selon la province ou le territoire

Plus de la moitié des emprunteurs du PCPE (56 p. 100) provenaient de l'Ontario en 2006-2007. La Colombie-Britannique était au deuxième rang avec 15 p. 100. En Ontario, le nombre d'emprunteurs a augmenté de 6 p. 100, tandis que les autres administrations participantes ont enregistré des baisses. L'Alberta a présenté la réduction la plus marquée (11 p. 100) du nombre d'emprunteurs depuis 2005-2006.

C'est l'Île-du-Prince-Édouard qui a connu l'augmentation la plus importante du montant moyen du prêt au cours de l'année écoulée, avec une hausse de 494 $ ou 8 p. 100. Les emprunteurs de l'Île-du-Prince-Édouard présentaient le montant de prêt moyen le plus élevé (7 035 $), tandis que les emprunteurs de Terre-Neuve-et-Labrador ont le moins emprunté (5 146 $) **(tableau 2)**.
Prêts octroyés à des étudiants à temps partiel selon la province ou le territoire

Tableau 2 : Prêts octroyés à des étudiants à temps plein selon la province ou le territoire

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M de $)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M de $)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M de $)	Moyenne ($)
T.-N.-L.	10 395	47	4 476	9 640	49	5 110	8 887	46	5 146
Î.-P.-É.	3 280	17	5 261	3 239	21	6 541	3 206	23	7 035
N.-É.	16 044	89	5 536	15 895	107	6 739	15 477	103	6 629
N.-B.	15 434	80	5 184	15 918	89	5 576	15 676	91	5 831
Ont.	167 354	769	4 594	182 016	971	5 336	192 875	1 035	5 366
Man.	9 180	41	4 518	9 305	49	5 238	8 496	44	5 210
Sask.	14 132	71	5 043	13 245	81	6 102	12 346	74	5 997
Alb.	41 422	199	4 801	37 844	215	5 682	33 779	189	5 607
C.-B.	59 764	314	5 261	56 306	351	6 242	52 298	321	6 136
Yn	251	1	4 944	230	1	6 119	221	1	6 100
Total	**337 256**	**1 629**	**4 829**	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**

L'Ontario avait également la proportion la plus élevée d'emprunteurs étudiant à temps partiel, soit 35 p. 100, suivi de l'Alberta (22 p. 100). En moyenne, les emprunteurs étudiant à temps partiel de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique ont emprunté les plus fortes sommes (2 520 $ et 2 403 $ respectivement) en 2006-2007, par rapport au prêt moyen national pour études à temps partiel de 1 880 $ **(annexe B)**.

5.2.2 Mobilité : où vont les emprunteurs pour étudier

L'un des avantages du PCPE est que les étudiants peuvent inclure, dans le processus d'évaluation des besoins, les coûts associés au déménagement ainsi que les frais de subsistance lorsqu'ils doivent changer de région pour poursuivre leurs études postsecondaires. Les prêts d'études canadiens sont mobiles, c'est-à-dire qu'ils permettent aux étudiants de fréquenter l'établissement d'enseignement postsecondaire de leur choix, où qu'ils se trouvent dans le pays.

Presque neuf emprunteurs étudiant à temps plein sur dix (89 p. 100) sont demeurés dans leur province ou territoire d'origine pour étudier au cours de l'année de prêt 2006-2007. Les emprunteurs de l'Ontario (94 p. 100) sont ceux qui sont le plus susceptibles de rester dans leur province d'origine, suivis par les emprunteurs de la Colombie-Britannique (87 p. 100). Cette tendance se maintient depuis trois ans.

La situation est presque inverse au Yukon : 86 p. 100 des emprunteurs ont étudié hors du territoire en 2006-2007. Les emprunteurs de l'Île-du-Prince-Édouard sont considérés comme la deuxième catégorie d'emprunteurs les plus mobiles au Canada avec un taux de mobilité de 41 p. 100. La plus grande mobilité des emprunteurs de certaines provinces et de certains territoires peut s'expliquer par le fait qu'il y existe peu d'établissements d'enseignement postsecondaire et que l'offre de programmes est limitée dans ces régions; il est également possible que les emprunteurs aient préféré un établissement particulier hors de leur province ou de leur territoire d'origine.

Les emprunteurs provenant des provinces de l'Atlantique qui ont quitté leur province pour étudier ont eu tendance à demeurer dans le Canada atlantique ou à se rendre en Ontario. De la même manière, les emprunteurs de la région de l'Ouest tendent à demeurer dans l'Ouest ou à s'inscrire dans des établissements d'enseignement de l'Ontario. On présente, à **l'annexe C**, la mobilité des emprunteurs par province et par territoire ainsi que leur destination lorsqu'ils quittent leur province ou leur territoire.

Les emprunteurs qui fréquentaient l'université et ceux qui fréquentaient des établissements privés étaient mobiles dans une même proportion : 14 p. 100 d'entre eux ont quitté leur province ou leur territoire d'origine pour étudier, alors que 5 p. 100 des emprunteurs étudiant dans un collège ont quitté leur province d'origine **(tableau 3)**.

Tableau 3 : Mobilité des emprunteurs selon le type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Par établissement	2004-2005					2005-2006					2006-2007				
	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total
	Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total	
Université	162 102	85	27 678	15	189 780	169 579	86	27 987	14	197 566	172 992	86	28 198	14	201 190
Collège	104 852	95	5 707	5	110 559	103 826	95	5 571	5	109 397	101 483	95	5 204	5	106 687
Établis. privé	32 480	87	4 779	13	37 259	32 029	87	4 991	13	37 020	30 393	86	4 991	14	35 384
Total**	**299 434**	**89**	**38 164**	**11**	**337 256**	**305 434**	**89**	**38 549**	**11**	**343 638**	**304 868**	**89**	**38 393**	**11**	**343 261**

** La somme des emprunteurs présentés par établissement peut être légèrement supérieure au nombre total donné, car les emprunteurs peuvent avoir contracté des prêts auprès de plusieurs types d'institutions.

5.2.3 Emprunteurs selon le type d'établissement

En 2006-2007, 59 p. 100 des emprunteurs étudiant à temps plein ont fréquenté l'université. Il s'agit d'une augmentation de 2 p. 100 par rapport à l'année 2005-2006, et de 3 p. 100 depuis 2004-2005.
La proportion d'emprunteurs étudiant à temps plein inscrits dans un collège était en baisse : elle est passée de 33 p. 100 en 2004-2005 à 32 p. 100 en 2005-2006, puis à 31 p. 100 en 2006-2007.

La tendance est la même chez les emprunteurs étudiant à temps plein dans un établissement privé : passage de 11 p. 100 en 2005-2006 à 10 p. 100 en 2006-2007 **(graphique 2)**.

Les emprunteurs des établissements privés ont continué de présenter le prêt moyen le plus élevé (7 031 $), alors que les emprunteurs des collèges avaient le prêt moyen le plus bas, à 5 096 $ **(annexe D)**.

Graphique 2 : Emprunteurs étudiant à temps plein selon le type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le type d'établissement

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, la moitié (50 p. 100) des emprunteurs étudiant à temps partiel fréquentaient l'université, 38 p. 100 fréquentaient un collège et 12 p. 100 un établissement privé. Ces chiffres sont semblables à ceux de l'année précédente.

La valeur moyenne des prêts diffère grandement entre les types d'établissements. Les étudiants à temps partiel qui fréquentaient des établissements privés sont ceux qui ont le plus emprunté, en moyenne 2 935 $, soit près du double de la somme empruntée par les étudiants fréquentant un collège (1 561 $). Le prêt moyen des étudiants fréquentant l'université à temps partiel était de 1 856 $. Ces moyennes sont comparables à celles de l'année dernière **(annexe B)**.

5.2.4 Emprunteurs selon le niveau d'études

La plupart des emprunteurs étudiant à temps plein (58 p. 100) poursuivaient des études conduisant au diplôme de bachelier; 37 p. 100 étaient inscrits dans un établissement d'enseignement privé, un collège ou une université et poursuivaient des études ne menant pas à un diplôme. Quatre pour cent des étudiants à temps plein poursuivaient des études supérieures **(graphique 3)**. La proportion d'emprunteurs étudiant à temps plein inscrits à un programme d'études (établissement d'enseignement privé) ne menant pas à un diplôme a baissé de 2. p.100 depuis 2004-2005, alors que le nombre d'étudiants inscrits à un programme du premier cycle a augmenté de 2 p. 100. La proportion d'emprunteurs faisant des études universitaires de deuxième ou de troisième cycle est restée stable.

Contrairement aux emprunteurs étudiant à temps plein, la majorité des emprunteurs étudiant à temps partiel (52 p. 100) poursuivaient des études dans des programmes ne menant pas à un diplôme **(annexe E)**.

Graphique 3 : Emprunteurs étudiant à temps plein selon le niveau d'études

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

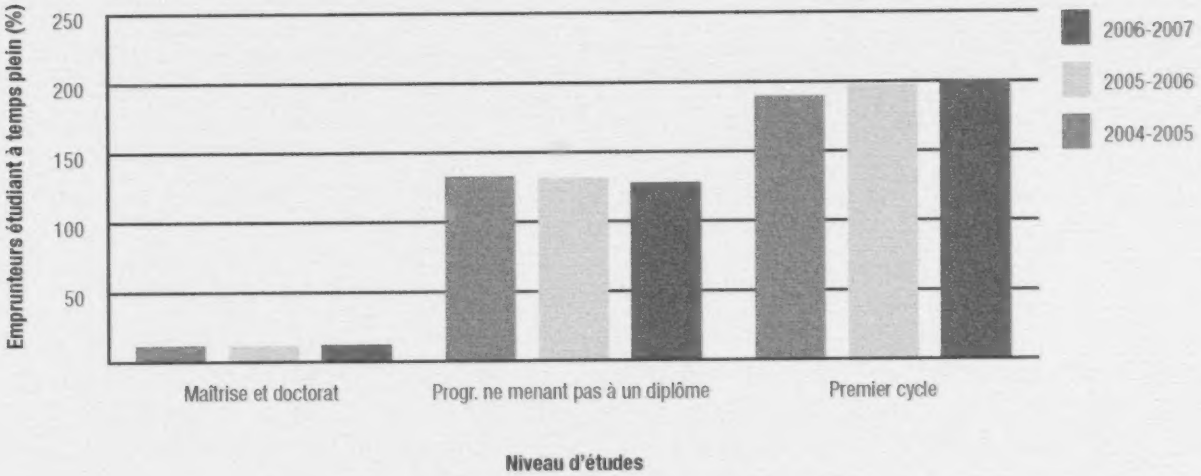

5.2.5 Emprunteurs selon l'âge

Parmi les emprunteurs étudiant à temps plein au cours de l'année de prêt 2006-2007:

- 50 p. 100 avaient 21 ans et moins
- 29 p. 100 avaient entre 22 et 25 ans
- 10 p. 100 avaient entre 26 et 29 ans
- 11 p. 100 avaient 30 ans et plus

Par rapport à l'année précédente, il y avait moins d'emprunteurs dans tous les groupes d'âge, sauf dans la catégorie des étudiants de 21 ans et moins.

Parmi les emprunteurs étudiant à temps partiel, 37 p. 100 avaient 30 ans et plus.

Au cours de l'année 2006-2007, le montant moyen des prêts accordés aux étudiants à temps plein a augmenté avec l'âge. Les emprunteurs de la catégorie des 30 ans et plus ont bénéficié de prêts moyens de 6 719 $, alors que ceux de la catégorie 21 ans et moins ont bénéficié de prêts moyens de 4 925 $.

Cette variation s'explique par de nombreux facteurs. Premièrement, les emprunteurs plus âgés ont tendance à être classés dans la catégorie des personnes indépendantes; ainsi, le revenu de leurs parents n'est pas pris en compte dans le calcul de leurs ressources financières. Pour ce qui est des emprunteurs plus jeunes, ils sont plus susceptibles d'être classés dans la catégorie des personnes à charge, ce qui fait que la contribution parentale prévue tend à réduire le montant de leur prêt. Deuxièmement, les emprunteurs plus âgés poursuivent plus souvent des études supérieures où les frais de scolarité et les autres dépenses sont plus élevées que pour les autres niveaux d'enseignement. Troisièmement, les emprunteurs plus âgés n'habitent généralement plus dans la résidence familiale, contrairement aux plus jeunes emprunteurs, ce qui fait qu'ils reçoivent des sommes plus élevées pour couvrir leurs frais de subsistance. Finalement, les emprunteurs plus âgés sont plus susceptibles d'avoir des enfants à leur charge et, par conséquent, d'avoir de plus grandes dépenses et de recevoir des prêts plus élevés que ceux des emprunteurs plus jeunes. On présente d'autres détails à ce sujet à **l'annexe F**.

5.2.6 Emprunteurs selon le sexe

Plus d'étudiantes que d'étudiants à plein temps ont bénéficié d'un prêt d'études canadien (60 p. 100 contre 40 p. 100). De la même façon, chez les emprunteurs étudiant à temps partiel, 67 p. 100 étaient des femmes et 33 p. 100 des hommes. Pour les deux catégories d'étudiants, à temps plein ou à temps partiel, les femmes continuent d'obtenir des montants de prêt moyen supérieurs à ceux des hommes **(annexe G).**

5.2.7 Emprunteurs selon la situation de famille

La majeure partie des emprunteurs, soit 87 p. 100 de ceux qui étudiaient à temps plein et 73 p. 100 de ceux qui étudiaient à temps partiel, étaient célibataires. Huit pour cent des étudiants à temps plein et 14 p. 100 des étudiants à temps partiel étaient mariés[25], tandis que 5 p.100 des étudiants à temps plein et 12 p. 100 des étudiants à temps partiel n'étaient ni mariés ni célibataires[26].

De façon comparable à l'année dernière, les emprunteurs étudiant à temps plein de la catégorie « Autre » ont reçu des montants de prêt moyen plus élevés (7 090 $) que ceux des autres catégories, soit une augmentation de 26 p. 100 par rapport à 2004-2005. Chez les emprunteurs étudiant à temps partiel, ceux qui étaient mariés ont reçu les prêts moyens les plus élevés (2 067 $) **(annexe H).**

25 La catégorie « Mariés » comprend les conjoints de fait.
26 La catégorie « Autres » comprend les étudiants qui sont séparés, divorcés, veufs ou ceux qui n'ont donné aucune réponse à cette question.

5.3 SUBVENTIONS

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, le gouvernement a versé, dans le cadre du PCPE, 87 368 subventions canadiennes pour l'accès aux études et subventions canadiennes pour études, soit un montant total d'environ 142 millions de dollars. Selon un sondage effectué en 2007 auprès de jeunes de 17 à 30 ans, 14 p. 100 des bénéficiaires de subventions gouvernementales n'auraient pas poursuivi leurs études s'ils n'avaient pas reçu, cette année, une telle subvention (ce qui comprend les subventions fédérales et provinciales).

5.3.1 Subventions canadiennes pour études

Les subventions canadiennes pour études apportent de l'aide financière aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge, aux étudiants ayant une incapacité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin et aux femmes poursuivant des études doctorales dans des domaines où les femmes sont généralement sous-représentées **(tableau 4)**.

Étudiants ayant des personnes à charge

En août 1998, cette subvention a été créée pour aider les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant des personnes à charge. Les étudiants à temps plein peuvent recevoir une subvention maximale de 3 120 $ par année de prêt, tandis que les étudiants à temps partiel peuvent recevoir une subvention maximale de 1 920 $ par année de prêt. Les étudiants se voient accorder cette subvention seulement après que la subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin et l'assistance maximale fédérale pour études à temps partiel ont été versées.

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 32 758 subventions pour étudiants ayant des personnes à charge ont été octroyées. Elles avaient un montant moyen de 1 499 $ et ont représenté, au total, 49 millions de dollars, soit 67 p. 100 du montant total versé en subventions canadiennes pour études.

Tableau 4 : Subventions canadiennes pour études pour l'année 2006-2007

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	Étudiants (temps plein et temps partiel) ayant des personnes à charge		Étudiants ayant une incapacité permanente		Étudiants à temps partiel dans le besoin		Femmes inscrites à des études doctorales		Total	
	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)
T.-N.-L.	472	593	70	313	14	15	3	9	559	929
Î.-P.-É	131	183	57	132	96	92	4	12	288	420
N.-É.	945	1 484	464	1 503	15	18	13	39	1 437	3 044
N.-B.	1 085	1 618	145	649			18	54	1 275	2 351
Ont.	17 045	25 720	9 208	12 228	269	234	110	327	26 632	38 508
Man.	1 035	1 521	119	411	35	39	5	15	1 194	1 985
Sask.	2 156	2 992	292	1 253	36	42	5	14	2 489	4 301
Alb.	3 448	5 113	566	2 212	336	278	35	98	4 385	7 701
C.-B.	6 406	9 831	1 031	1 597	2 018	1 958	96	254	9 551	13 640
Yn	35	52	*	7	*	*	*	6	43	67
Total	**32 758**	**49 107**	**11 956**	**20 305**	**2 848**	**2 707**	**291**	**827**	**47 853**	**72 946**

* Les nombres de subventions inférieurs à dix ont été supprimés.

Notes : 1. Les subventions qui ont été octroyées par le gouvernement d'une province ou d'un territoire ne figurent pas dans ces chiffres.
2. Un étudiant peut recevoir plus d'un type de subvention. Par conséquent, le montant moyen versé à chaque étudiant ne peut être calculé.

Mesures d'adaptation pour étudiants ayant une incapacité permanente

La Subvention canadienne pour études concernant les mesures d'adaptation destinées aux étudiants ayant une incapacité permanente a été créée en 1995 pour aider les étudiants à compenser les coûts exceptionnels liés à leur formation et associés à une incapacité permanente. Les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant une incapacité permanente peuvent être admissibles à une subvention canadienne pour études de 8 000 $ par année de prêt tant qu'ils ont droit à des prêts. Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 11 956 subventions concernant les mesures d'adaptation destinées aux étudiants ayant une incapacité permanente ont été versées; elles représentaient un total de 20 millions de dollars, soit 28 p. 100 du montant total des subventions canadiennes pour études.

Étudiants à temps partiel dans le besoin

Cette subvention a été créée en 1995 pour aider les étudiants à temps partiel dont le revenu tombe en deçà d'un seuil établi. La subvention maximale offerte aux étudiants admissibles est de 1 200 $ par année de prêt et vise à couvrir les coûts d'éducation admissibles (comme les dépenses relatives aux droits de scolarité, aux livres et à la garde d'enfants).

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 2 848 subventions canadiennes pour études destinées à des étudiants à temps partiel dans le besoin ont été versées; elles représentaient un total de 2,7 millions de dollars, soit 4 p. 100 du montant total des subventions canadiennes pour études.

Femmes inscrites à des études doctorales

Depuis 1995, cette subvention permet d'aider des étudiantes inscrites à certains programmes doctoraux où les femmes sont généralement sous-représentées. Il s'agit de certains domaines de l'ingénierie et des sciences appliquées, de l'agriculture et des sciences biologiques, des mathématiques et des sciences physiques ainsi que des arts, des sciences sociales et des domaines connexes. Les étudiantes admissibles peuvent recevoir une subvention maximale de 3 000 $ par année de prêt pendant trois années d'études. Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 291 subventions canadiennes pour études destinées à des femmes inscrites à des études doctorales ont été versées; elles représentaient un total de 0,8 million de dollars, soit 1 p. 100 du montant total des subventions canadiennes pour études.

5.3.2 Subventions canadiennes pour l'accès aux études

Le gouvernement du Canada a créé deux nouvelles subventions en 2005-2006 : la subvention canadienne pour l'accès aux études à l'intention des étudiants ayant une incapacité permanente et la subvention canadienne pour l'accès aux études à l'intention des personnes issues d'une famille à faible revenu **(tableau 5)**.

Étudiants ayant une incapacité permanente

Cette subvention est offerte aux étudiants à temps plein et à temps partiel qui ont une incapacité permanente. Elle permet de les aider à payer leurs coûts d'hébergement, leurs droits de scolarité, leurs frais de livres et les autres dépenses liées à leur formation jusqu'à concurrence de 2 000 $ par année de prêt. Elle remplace la subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente, qui était accessible seulement aux étudiants ayant reçu un montant de prêt maximal. Cette nouvelle subvention s'étend aux étudiants qui n'avaient pas atteint la limite de prêt. Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 12 602 subventions pour étudiants ayant une incapacité permanente ont été accordées pour une valeur totale de 23,4 millions de dollars. Par rapport à l'année 2005-2006, le gouvernement a versé 2 808 subventions de plus. Cette augmentation est principalement attribuable au fait que l'on a permis aux étudiants qui n'ont pas atteint leur limite de prêt d'en bénéficier.

Étudiants issus de familles à faible revenu

Cette subvention est offerte aux étudiants qui empruntent pour la première fois et qui sont inscrits, dans un établissement postsecondaire désigné, en première année d'un programme d'au moins deux ans qui conduit à l'obtention d'un certificat, d'un grade ou d'un diplôme.

Elle couvre la moitié des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 $. Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 26 913 étudiants de familles à faible revenu ont reçu cette subvention, pour une valeur totale de 45 millions de dollars. Par rapport à l'année de prêt 2005-2006, il s'agit de 4 825 bénéficiaires en plus et d'une augmentation, en valeur, de 5 millions de dollars.

Tableau 5 : Subventions canadiennes pour l'accès aux études (SCAE) accordées en 2006-2007

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	SCAE – Incapacité permanente		SCAE – Faible revenu		Total	
	Nombre de subventions	Valeur (en milliers de $)	Nombre de subventions	Valeur (en milliers de $)	Nombre de subventions	Valeur (en milliers de $)
T.-N.-L.	160	285	913	656	1 073	941
Î.-P.-É.	138	258	225	483	363	741
N.-É.	849	1 632	993	2 413	1 842	4 045
N.-B.	427	798	1 454	3 009	1 881	3 806
Ont.	8 033	14 963	18 641	30 397	26 674	45 359
Man.	263	474	474	627	737	1 101
Sask.	637	1 232	491	1 077	1 128	2 310
Alb.	778	1 507	1 089	2 121	1 867	3 628
C.-B.	1 312	2 222	2 630	4 676	3 942	6 898
Yn	*	10	*	7	*	17
Total	**12 602**	**23 381**	**26 913**	**45 466**	**39 515**	**68 848**

* Les nombres de subventions inférieurs à dix ont été supprimés.

Notes : 1. À l'exclusion des subventions qui ont été accordées par les gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des subventions canadiennes pour l'accès aux études équivalentes accordées par des gouvernements provinciaux ou territoriaux non participants.

2. Un étudiant peut recevoir plus d'un type de subvention. Par conséquent, le montant moyen versé à chaque étudiant ne peut être calculé.

Le **tableau 6** présente le détail par type d'établissement. Les subventions pour les étudiants issus de familles à faible revenu ont été accordées le plus fréquemment aux étudiants fréquentant une université, suivis par les étudiants fréquentant un collège puis par ceux fréquentant un établissement privé. Les subventions pour incapacité permanente accordées aux étudiants des universités et des collèges avaient une distribution semblable.

Le faible nombre d'étudiants fréquentant un établissement privé et ayant reçu une subvention pour faible revenu est cohérent étant donné que la plupart des programmes offerts par les établissements privés ne durent qu'une année et que les étudiants visés ne seraient pas admissibles à la subvention.

Tableau 6 : Subventions canadiennes pour l'accès aux études selon le type d'établissement d'enseignement
Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Type d'établissement d'enseignement	Subv. – Incapacité permanente		Subv. – Faible revenu	
	Nombre de subventions	Valeur (en milliers de $)	Nombre de subventions	Valeur (en milliers de $)
Université	6 054	11 413	15 778	32 079
Collège	5 881	10 663	10 307	11 352
Établis. privé	667	1 305	828	2 036
Total	**12 602**	**23 381**	**26 913**	**45 466**

CHAPITRE 6. APRÈS LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Les responsables du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) veulent que les emprunteurs soient satisfaits de leur expérience de prêt. Ils cherchent régulièrement à savoir ce que les emprunteurs pensent des programmes et des services offerts. Puisqu'il s'agit du premier emprunt pour la plupart des étudiants, les responsables du PCPE estiment qu'il est important d'apporter une aide supplémentaire pour la planification du remboursement et la compréhension de son processus. Les responsables du PCPE reconnaissent aussi que certains emprunteurs ont de la difficulté à rembourser leur prêt et offrent des mesures de gestion de la dette pour les aider.

6.1 REMBOURSEMENT DES PRÊTS

Une fois que les emprunteurs étudiant à temps plein ont terminé leurs études, l'intérêt commence à courir immédiatement sur la dette, mais aucun versement n'est exigé avant que six mois se soient écoulés après la fin de leurs études. Cette période de six mois s'appelle délai de grâce. Au septième mois, les prêts d'études canadiens sont consolidés et l'emprunteur entre dans la période de remboursement. Les emprunteurs disposent typiquement de 114 mois (9,5 ans) pour rembourser leur prêt par versements mensuels.

Soixante pour cent des prêts accordés en vertu du PCPE sont détenus par des emprunteurs qui ont commencé leurs remboursements; ils représentent un total d'environ 7 milliards de dollars. Les prêts garantis ne représentent que 2 p. 100 des prêts en cours de remboursement et les prêts à risques partagés, 39 p. 100. Plus de la moitié (58 p. 100) sont des prêts directs consentis par le gouvernement du Canada depuis 2000. On trouvera d'autres informations à ce sujet à **l'annexe A**.

6.2 ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PCPE

Il s'agit du montant qu'un emprunteur doit au PCPE au début de la période de remboursement. Il est important de noter que le montant que doit un emprunteur reflète seulement la portion **fédérale** d'un prêt d'études. Les emprunteurs sont également susceptibles d'avoir contracté des prêts d'études auprès des provinces ou des territoires.

Les emprunteurs qui ont commencé à rembourser leur prêt au cours de l'année de prêt 2006-2007 devaient en moyenne au PCPE 12 232 $. Ce sont 909 $ de plus que ce que devaient les emprunteurs en début de remboursement en 2005-2006. En général, ce sont les emprunteurs des provinces atlantiques, les emprunteurs fréquentant l'université, les emprunteurs de sexe féminin et les emprunteurs de la catégorie d'âge des 26 à 29 ans qui devaient le plus d'argent. En 2006-2007, 48 p. 100 des emprunteurs devaient au PCPE plus de 10 000 $ (30 p. 100 d'entre eux devaient entre 10 000 $ et 19 999 $, et 18 p. 100 devaient plus de 20 000 $) **(graphique 4)**. On trouvera d'autres informations à ce sujet à **l'annexe I**.

Graphique 4 : Endettement des emprunteurs de prêts d'études canadiens

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

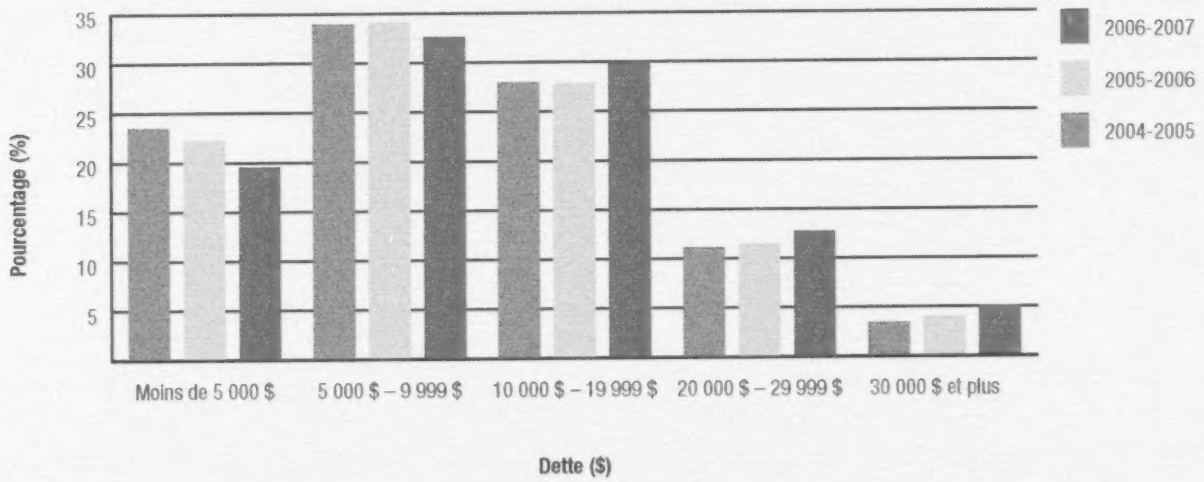

Endettement selon la province ou le territoire

En 2006-2007, le montant moyen de la dette en début de remboursement a augmenté dans toutes les provinces et tous les territoires participants. Le **graphique 5** montre que les emprunteurs manitobains devaient le moins d'argent (10 313 $), alors que les emprunteurs de la Nouvelle-Écosse en devaient le plus (14 733 $). Le Yukon et l'Île-du-Prince-Édouard présentaient les hausses les plus élevées du montant exigible (1 900 $ et 1 384 $ respectivement). Terre-Neuve-et-Labrador affichait l'augmentation la plus négligeable (465 $) **(annexe I)**.

Graphique 5 : Endettement moyen par province ou territoire

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

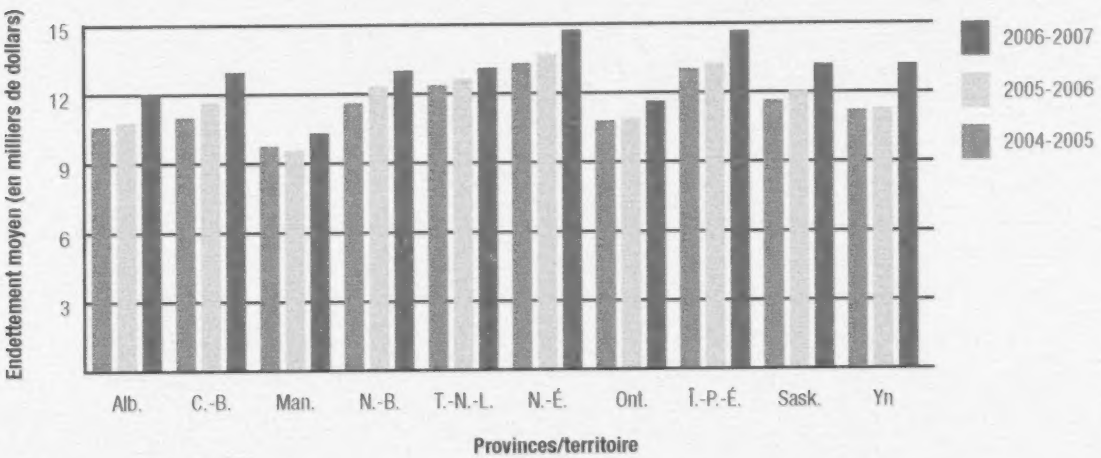

Endettement selon le type d'établissement et l'âge

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, le niveau d'endettement global moyen était de 12 232 $ pour tous les établissements d'enseignement postsecondaire **(graphique 6)**. Les emprunteurs, tous types d'établissements confondus, devaient plus d'argent qu'en 2005-2006.

Le montant total d'endettement des emprunteurs universitaires a augmenté de 960 $, ou 7 p. 100, depuis l'année de prêt 2005-2006. Les emprunteurs fréquentant l'université devaient en moyenne 15 668 $ au moment d'entrer dans la période de remboursement, soit 3 436 $ de plus que la moyenne globale. Il convient toutefois de remarquer que les programmes universitaires sont généralement plus longs et plus chers que ceux des collèges ou des établissements privés **(annexe I)**.

Les emprunteurs fréquentant un collège devaient également 7 p. 100 de plus qu'en 2005-2006. Ils devaient en moyenne 9 619 $, soit 2 613 $ de moins que la moyenne globale nationale des emprunteurs. À l'instar des emprunteurs universitaires, les emprunteurs des collèges âgés de 30 ans et plus devaient le plus d'argent dans leur catégorie au moment de terminer leurs études, soit une somme de 12 793 $.

Les emprunteurs fréquentant un établissement privé devaient 13 p. 100 de plus qu'en 2005-2006. Ils devaient rembourser en moyenne 9 582 $ en 2006-2007 **(annexe I)**. De ces emprunteurs, ceux dont l'âge se situait entre 26 et 29 ans devaient le plus d'argent au moment d'entrer dans la période de remboursement, soit 10 987 $. Même si les emprunteurs qui fréquentaient un établissement privé ont reçu le plus par année de prêt pendant qu'ils faisaient leurs études (7 031 $ par année), ils étaient ceux qui devaient le moins d'argent au moment d'entrer dans la période de remboursement (9 582 $) par comparaison avec les emprunteurs des universités et des collèges. Cet écart s'explique par le fait qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement moins longtemps et cumulent par conséquent un endettement moindre que les emprunteurs qui fréquentent l'université.

Dans tous les types d'établissements et dans toutes les catégories d'âge, les emprunteurs qui fréquentaient une université et qui étaient âgés de 30 ans et plus devaient le plus d'argent au moment d'entrer dans la période de remboursement (20 958 $), tandis que les emprunteurs qui fréquentaient un collège et qui étaient âgés de 21 ans et moins devaient le moins d'argent, soit 5 718 $ **(annexe I)**.

Graphique 6 : Endettement moyen selon le type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

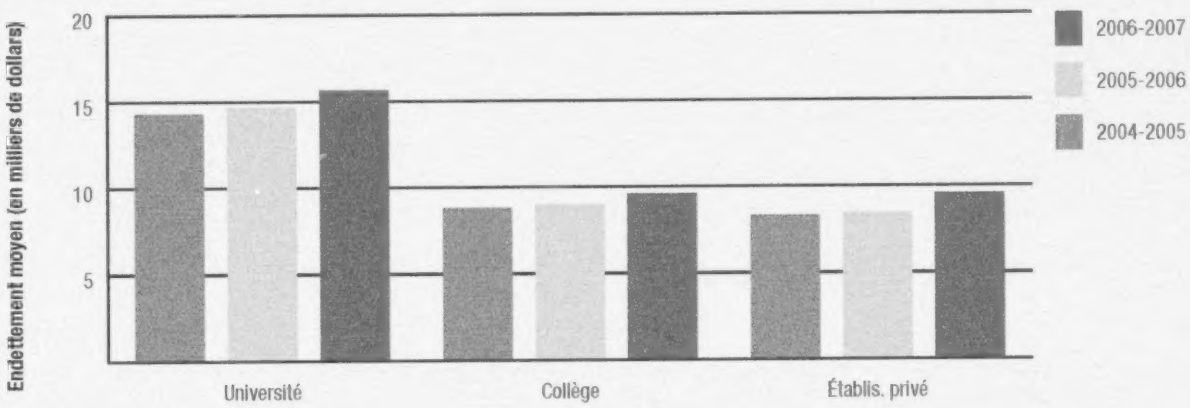

Endettement selon le sexe et le type d'établissement

Les femmes devaient en moyenne 859 $ de plus que les hommes en 2006-2007.

Ce sont les femmes qui fréquentaient l'université qui devaient le plus d'argent (16 137 $ en moyenne), tandis que ce sont celles qui fréquentaient un établissement privé qui en devaient le moins (9 483 $ en moyenne). On trouvera d'autres données sur l'endettement à **l'annexe I**.

6.3 MESURES DE GESTION DE LA DETTE

Les responsables du PCPE ont beaucoup amélioré la façon dont ils communiquent avec les emprunteurs à propos des mesures de gestion de la dette. Selon l'enquête de 2007 sur la satisfaction des emprunteurs du PCPE, 77 p. 100 des personnes qui remboursaient leur prêt et qui n'avaient pas demandé d'exemption d'intérêts au cours des six derniers mois avaient connaissance des possibilités d'aide au remboursement offertes par le Centre de service national de prêts aux étudiants. Seulement 9 p. 100 des personnes interrogées étaient incapables de mentionner l'une de ces possibilités, une forte baisse par rapport aux 40 p. 100 de 2006[27].

Les emprunteurs sont jugés en retard s'ils ne versent pas leurs mensualités à temps, et considérés en défaut de remboursement s'ils continuent à ne pas effectuer leurs paiements pendant une période allant au-delà de 270 jours[28]. Les prêts non remboursés sont transférés à l'Agence du revenu du Canada pour recouvrement. Le PCPE encourage fortement les emprunteurs à communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants pour discuter des mesures de gestion de la dette s'ils ont de la difficulté à effectuer leurs paiements.

Les emprunteurs qui ont des difficultés financières peuvent demander une révision des modalités de leur prêt, les emprunteurs qui ont temporairement du mal à effectuer leurs paiements peuvent présenter une demande d'exemption d'intérêts et les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières prolongées peuvent demander une réduction de leur dette en cours de remboursement après avoir épuisé l'option de l'exemption des intérêts.

6.3.1 Révision des modalités

En faisant réviser les modalités de son prêt, un emprunteur dispose de la souplesse nécessaire pour gérer le remboursement de son prêt d'une manière adaptée à sa situation. Une révision peut permettre de réduire les mensualités lorsque l'emprunteur est incapable d'effectuer le remboursement de son prêt d'études canadien selon les modalités initiales. Elle peut également servir à augmenter les mensualités pour permettre à l'emprunteur de rembourser la totalité de son prêt plus rapidement.

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 54 629 emprunteurs ont modifié les modalités de leur prêt, ce qui correspond à une augmentation de 2 p. 100 par rapport à l'année 2005-2006.

6.3.2 Exemption d'intérêts

L'exemption d'intérêts est une aide à court terme destinée aux emprunteurs qui, à cause de difficultés financières temporaires, ont du mal à rembourser leur prêt d'études canadien. Dans le cadre de cette mesure, les emprunteurs ne sont pas tenus de rembourser le principal ou les intérêts de leur prêt d'études canadien pendant des périodes de six mois. Les intérêts ne s'accumulent pas pendant ce temps, car le gouvernement du Canada rembourse les intérêts au nom de l'emprunteur. Les exemptions d'intérêts ne peuvent s'appliquer que 30 mois au plus pendant la période de remboursement du prêt. En outre, l'emprunteur qui utilise les 30 mois d'exemption d'intérêts peut être admissible à une exemption d'intérêts supplémentaire de 24 mois au cours des cinq premières années suivant la fin de ses études.

27 Createc + : *2007 CSLP Client Satisfaction Survey*, août 2007.

28 Renvoie aux prêts directs. Pour les prêts garantis et à risques partagés, on estime qu'il y a défaut de remboursement lorsqu'il y a un retard de trois mois ou plus.

En 2006-2007, 105 180 emprunteurs ont bénéficié d'une exemption d'intérêts. Ce sont 2 842 emprunteurs de plus qu'au cours de l'année de prêt 2005-2006 **(annexe J)**.

Exemption d'intérêts selon le revenu familial mensuel

La plupart des emprunteurs (52 p. 100) qui bénéficient d'une exemption d'intérêts ont un revenu familial mensuel de moins de 500 $. En outre, certains emprunteurs dont le revenu familial mensuel est relativement plus élevé que ce dernier sont également admissibles à l'exemption en raison de leurs besoins manifestes. Il peut s'agir d'un emprunteur dont la famille compte un grand nombre de personnes ou d'un emprunteur dont la partie non remboursée du principal est très élevée **(tableau 7)**.

Tableau 7 : Exemption d'intérêts (EI) selon le revenu familial mensuel

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Revenu mensuel de la famille ($)	2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Nombre de bénéf. d'une EI	Part du nombre total de bénéf. (%)	Nombre de bénéf. d'une EI	Part du nombre total de bénéf. (%)	Nombre de bénéf. d'une EI	Part du nombre total de bénéf. (%)
Inférieur à 500	30 952	29	35 830	35	54 215	52
500 - 999	24 591	23	24 585	24	27 335	26
1 000 – 1 499	21 229	20	17 640	17	12 781	12
1 500 – 1 999	14 027	13	10 954	11	5 291	5
2 000 – 2 499	4 524	4	3 356	3	2 527	2
2 500 – 2 999	6 901	6	5 357	5	1 420	1
3 000 et plus	5 964	6	4 616	5	1 611	2
Total	**108 188**	**100**	**102 338**	**100**	**105 180**	**100**

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 47 p. 100 des bénéficiaires d'une exemption d'intérêts avaient fréquenté l'université (49 079), alors que 38 p. 100 avaient fréquenté un collège et 15 p. 100, un établissement privé. Le nombre de bénéficiaires ayant fréquenté l'université ou un collège a augmenté (respectivement 3 114 et 1 820 bénéficiaires en plus), alors que le nombre de bénéficiaires ayant fréquenté un établissement privé a baissé (2 081 bénéficiaires en moins) **(annexe J)**.

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe

En 2006-2007, 66 p. 100 des bénéficiaires de l'exemption d'intérêts étaient des femmes, tandis que les hommes représentaient 34 p. 100 **(annexe J)**. Ces pourcentages correspondent étroitement à l'ensemble des emprunteurs du PCPE : 60 p. 100 des emprunteurs du PCPE étaient des femmes au cours de cette année de prêt.

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts par province ou territoire

En Ontario, au Yukon, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, on observe une augmentation du nombre d'emprunteurs qui ont bénéficié d'une exemption d'intérêts en 2006-2007 par rapport à l'année précédente. Dans les autres provinces et territoires, ces nombres ont diminué **(annexe J)**. Il existe une corrélation entre la proportion de bénéficiaires d'exemptions d'intérêts dans les provinces et les territoires et la répartition des emprunteurs : l'Ontario avait la plus forte concentration de bénéficiaires, et le Yukon, la plus faible.

6.3.3 Réduction de la dette en cours de remboursement

La mesure de réduction de la dette en cours de remboursement a été adoptée en 1998. Le gouvernement l'a améliorée en 2005 pour aider les emprunteurs ayant épuisé les possibilités en matière d'exemption d'intérêts et qui, à cause de difficultés financières exceptionnelles, ont encore du mal à rembourser leur prêt d'études canadien. Cette mesure réduit le capital dû d'un emprunteur (jusqu'à 50 p. 100 du capital pour un maximum de 26 000 $), ainsi que les mensualités de remboursement jusqu'à un niveau abordable, basé sur le revenu. La réduction de la dette en cours de remboursement est une mesure qui est offerte aux emprunteurs admissibles sous la forme d'une réduction initiale allant jusqu'à 10 000 $, d'une deuxième réduction allant jusqu'à 10 000 $ et d'une réduction finale allant jusqu'à 6 000 $. Une période minimale de 12 mois doit s'écouler entre les réductions, c'est-à-dire avant que l'emprunteur puisse présenter une demande pour les deuxième et troisième réductions portant sur le capital du prêt.

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 4 101 emprunteurs du PCPE ont bénéficié de la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement (soit 277 de moins qu'en 2005-2006), ce qui représente un coût total de 21 millions de dollars pour le gouvernement. Le montant total de la réduction de la dette varie considérablement d'une année à l'autre, selon le nombre d'emprunteurs qui y sont admissibles **(tableau 8)**.

Tableau 8 : Réduction de la dette en cours de remboursement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Année de prêt	Bénéficiaires d'une réduction	Valeur (en millions de dollars)
2004-2005	5 029	36
2005-2006	4 378	33
2006-2007	4 101	21

6.4 RADIATION DE LA DETTE

Disposition applicable aux étudiants ayant une incapacité permanente

Le PCPE prévoit la possibilité d'étudier la situation de personnes atteintes d'une incapacité permanente qui, à cause de difficultés financières, ont du mal à rembourser leur prêt. La disposition applicable aux étudiants ayant une incapacité permanente prévoit l'annulation de l'obligation de remboursement, sauf dans le cas des prêts à risques partagés signés entre le 1er août 1995 et le 31 juillet 2000. Pour les prêts à risques partagés octroyés à des étudiants à temps plein, l'incapacité permanente de l'emprunteur doit avoir commencé avant le premier jour du septième mois suivant la dernière période d'études confirmée. Pour les prêts à risques partagés octroyés à des étudiants à temps partiel, l'incapacité doit avoir commencé avant le jour où l'étudiant a signé l'entente de prêt avec le prêteur (établissement financier ou fournisseur de services). Pour y avoir droit, une personne doit présenter des documents médicaux et financiers qui satisfont aux exigences définissant l'incapacité permanente conformément aux lois relatives au programme. L'emprunteur doit démontrer, étant donné son revenu familial, qu'il est incapable de rembourser son prêt d'études sans privation excessive.

Au cours de l'année de prêt 2006-2007, 396 emprunteurs ont bénéficié d'une radiation de dette en vertu de la disposition applicable aux étudiants ayant une incapacité permanente, ce qui a coûté au gouvernement environ 4,5 millions de dollars au total. Il s'agit d'une réduction de 25 p. 100 du nombre d'emprunteurs relativement à l'année de prêt 2004-2005 **(tableau 9)**.

Tableau 9 : Dettes radiées en vertu de la disposition applicable aux étudiants ayant une incapacité permanente

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Année de prêt	Nombre d'emprunteurs	Valeur totale des dettes radiées (en milliers de $)	Valeur moyenne des radiations ($)
2004-2005	526	6,313	12 001
2005-2006	482	5,182	10 752
2006-2007	396	4,486	11 329

PARTIE III

RÉSULTATS DU PROGRAMME

CHAPITRE 7. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

7.1 ACTIVITÉS DU PROGRAMME ET MODÈLE LOGIQUE

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) vise à offrir à tous les Canadiens la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société. Le modèle logique expose la façon de concrétiser cet objectif : y apparaissent les activités, les extrants et les résultats du programme **(Figure 1)**

Les principales activités du programme comprennent :

- l'administration des prêts visant à aider les étudiants qui sont admissibles et qui ont des besoins financiers
- l'octroi de subventions aux étudiants admissibles dans le besoin
- l'établissement de relations avec les emprunteurs et les emprunteurs éventuels
- la gestion du processus de remboursement des prêts
- le maintien des relations avec les provinces, les territoires et les fournisseurs de services, ainsi qu'avec d'autres organismes gouvernementaux et intervenants
- la collecte de renseignements sur le PCPE et l'aide financière aux étudiants

Ces activités visent les résultats suivants :

- Différentes mesures fédérales d'aide financière aux étudiants permettent d'aider les Canadiens à faire des études postsecondaires
- Les Canadiens peuvent faire des choix éclairés concernant l'aide financière que le gouvernement fédéral destine aux étudiants
- Les Canadiens qui ont des besoins financiers peuvent accéder plus facilement aux études postsecondaires
- Les Canadiens remboursent leurs prêts d'études canadiens et ont recours aux mesures de gestion de la dette s'ils en ont besoin

Les Canadiens auront ainsi la formation qui leur permettra de participer à l'économie mondiale, qui est fondée sur le savoir, et de contribuer à la société et à leurs collectivités.

Figure 1 : Modèle logique du Programme canadien de prêts aux étudiants

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

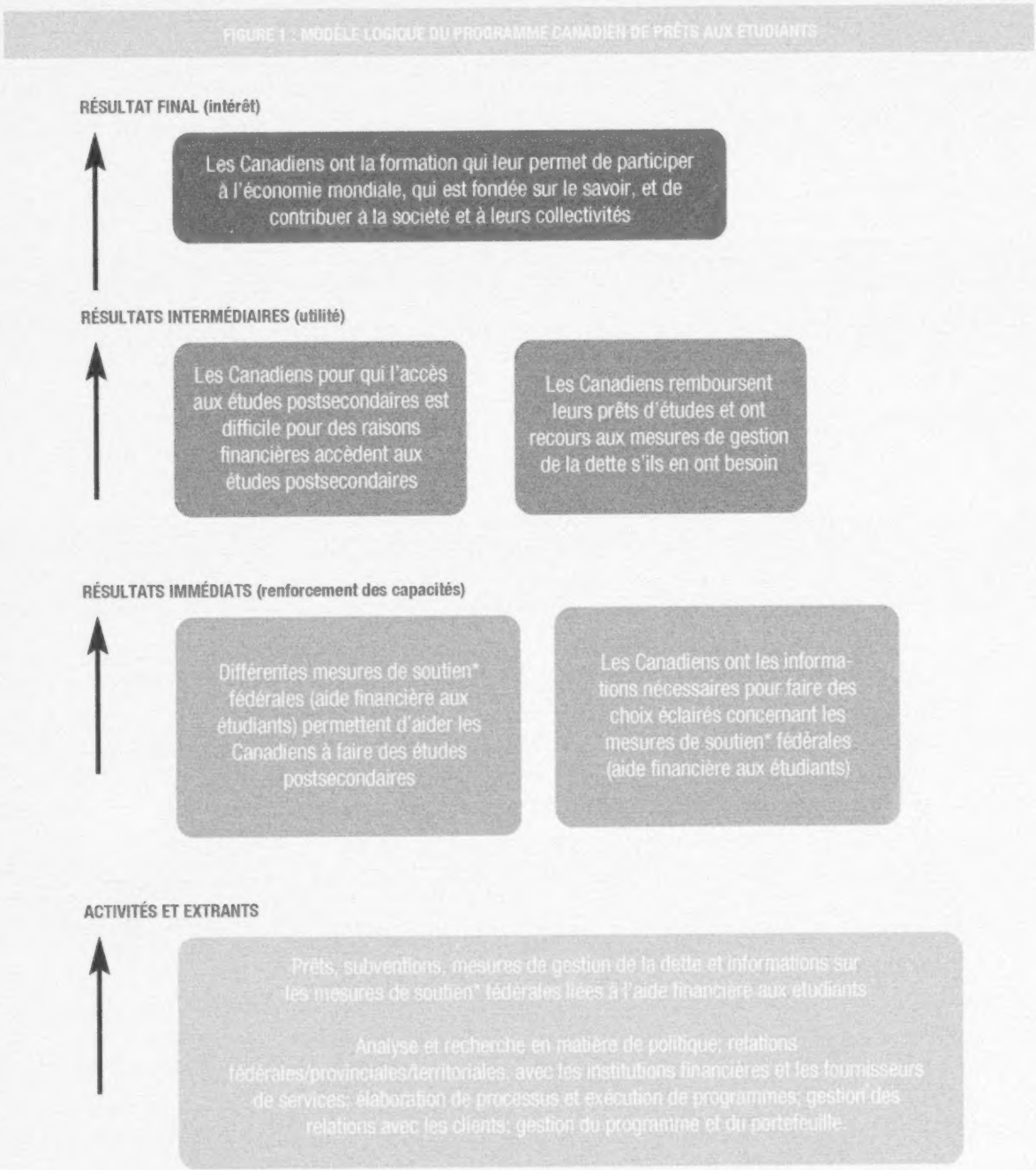

* Par « mesures de soutien », on entend, de façon générale, tous les produits et les services du programme, notamment les prêts, les subventions et les mesures de gestion de la dette.

7.2 RAPPORT SUR LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Outre les réalisations et les résultats du programme exposés dans le présent rapport, les responsables du PCPE se sont donné quatre objectifs stratégiques permettant de suivre les résultats à moyen et à long terme, tels qu'ils apparaissent dans le modèle logique. Cette démarche facilite la surveillance et l'évaluation du programme, ainsi que la communication des résultats au Parlement et à la population canadienne[29].

Les quatre objectifs stratégiques du PCPE

1. **Maintenir l'engagement du gouvernement à l'accessibilité**
2. **Mieux faire connaître le programme**
3. **Rendre positive l'expérience d'emprunt**
4. **Assurer le rendement, l'intégrité et l'obligation de rendre compte**

Objectif stratégique 1. Engagement à l'accessibilité

Effets d'un prêt d'études du gouvernement[30]

Dans le cadre du PCPE, le gouvernement facilite l'accès aux études postsecondaires en octroyant une aide financière aux étudiants qui prouvent qu'ils en ont besoin. Le processus d'évaluation servant à déterminer si le besoin financier est réel est administré par les provinces et les territoires participants à l'aide d'une formule. C'est pourquoi il est difficile d'obtenir une estimation précise de la taille de la population cible visée par le programme. Grâce à des enquêtes, cependant, les responsables du PCPE peuvent déterminer la mesure dans laquelle le fait de bénéficier, ou non, d'un prêt ou d'une subvention du gouvernement fédéral a des effets sur les emprunteurs et les jeunes.

Dans l'enquête réalisée pour le PCPE auprès de jeunes de 17 à 30 ans[31], on se penche sur les raisons pour lesquelles des jeunes non inscrits ne poursuivent pas d'études postsecondaires; on se penche aussi sur les stratégies de financement, notamment ce qu'a à offrir le PCPE, pour ceux qui sont inscrits à un programme. L'enquête a mis en évidence que 78 p. 100 de tous les détenteurs actuels d'un prêt d'études canadien auraient eu des problèmes importants s'ils n'avaient pu obtenir un prêt d'études canadien pour l'année scolaire en cours. Parmi eux :

- 61 p. 100 ne se seraient pas inscrits pour l'année visée par le rapport s'ils n'avaient pas eu de prêt (42 p. 100 auraient retardé leurs études et 19 p. 100 auraient abandonné leurs études complètement).
- 39 p. 100 se seraient inscrits avec ou sans prêt; cependant, 43 p. 100 de ces emprunteurs auraient modifié leurs projets en réduisant leur charge de cours, en changeant d'établissement d'enseignement ou en obtenant un emploi.

En outre, un total de 14 p. 100 des étudiants qui ont demandé un prêt, mais n'étaient pas admissibles, ont dû : 1) réduire leur charge de cours; 2) étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein; ou 3) changer d'établissement d'enseignement ou de programme d'études.

Importance des prêts d'études du gouvernement comme source de financement

Les prêts d'études du gouvernement représentent pour les détenteurs de prêts la plus importante source de financement de leurs études postsecondaires. Quatre-vingt-quatre pour cent des étudiants ont eu recours dans une large part aux prêts d'études du gouvernement (une augmentation de 11 p. 100 depuis 2005-2006), et 60 p. 100 ont indiqué que leur prêt était leur principale source de financement.

29 En plus du rapport annuel, les responsables du PCPE rendent des comptes au Parlement et aux Canadiens dans le cadre du Rapport ministériel sur le rendement de Ressources humaines et Développement social Canada. Le rapport de 2006-2007 se trouve à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2006-2007/inst/csd/csd00-fra.asp.

30 Les prêts d'études du gouvernement renvoient aux prêts étudiants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux participants.

31 Createc+ : *Special Investment Fund – 2007 SIF Omnibus Survey*, août 2007.

Parmi les jeunes qui ne sont pas inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire, 32 p. 100 invoquent comme raison le coût des études : soit ils n'avaient pas l'argent, soit ils devaient travailler pour épargner, soit ils s'inquiétaient du niveau d'endettement ou de leur capacité de rembourser. Il s'agit d'une baisse de 4 p. 100 comparativement à l'année précédente. Neuf pour cent des jeunes non inscrits à un programme ont invoqué l'absence de prêt d'études du gouvernement comme étant le principal obstacle financier. Il s'agit du même pourcentage que celui de l'année dernière. Cependant, 28 p. 100 ont reconnu que le principal obstacle était la crainte d'être incapable de rembourser le prêt.

Objectif stratégique 2. Mieux faire connaître le programme

Connaissance du Programme canadien de prêts aux étudiants

Si le gouvernement souhaite, dans le cadre du PCPE, aider davantage de Canadiens à faire des études postsecondaires, il doit d'abord leur expliquer de quelle manière il peut les aider à payer leurs études.

Dans l'enquête réalisée auprès des jeunes mentionnée dans la section Objectif stratégique 1, on a aussi interrogé les répondants sur leur connaissance du PCPE. Les résultats ont indiqué que dans les provinces en régime intégré, 47 p. 100 d'entre eux connaissaient le PCPE, tandis que dans les provinces où il n'y avait pas de régime intégré, seulement 39 p. 100 le connaissaient.

Ciblétudes

Le site Web Ciblétudes **(www.cibletudes.ca)** est un point de ressources en ligne qui permet d'aider les Canadiens à examiner les différentes possibilités d'études qui s'offrent à eux, d'élaborer des stratégies d'apprentissage et de mettre au point des plans financiers afin d'atteindre leurs objectifs. Au moyen de Ciblétudes, le PCPE offre aussi aux emprunteurs actuels et futurs des outils et de l'information pour les aider à présenter une demande de prêt d'études, ainsi qu'à conserver et à rembourser leur prêt. Il s'agit d'un moyen efficace qu'a le gouvernement de mieux faire connaître le programme et les avantages d'une formation postsecondaire en général et de permettre l'excellence du service. Selon les résultats obtenus :

- Un total de 47 p. 100 de tous les emprunteurs ont cherché de l'information sur l'aide financière aux étudiants au cours des 12 derniers mois.
- Parmi les emprunteurs ayant cherché de l'information, 84 p. 100 ont utilisé une source sur le Web, dont 34 p. 100 qui ont utilisé le site Web de Ciblétudes ou du Centre de service national de prêts aux étudiants, et 35 p. 100 qui ont eu recours à un site Web provincial.

Connaissance des options de remboursement

Selon l'enquête de 2007 sur la satisfaction des clients du PCPE[32], 72 p. 100 des emprunteurs en cours de remboursement ont bien compris les options de remboursement qui s'offraient à eux au moment d'entrer dans la période d'acquittement. Néanmoins, il y avait une différence importante en ce qui a trait à la compréhension de certains aspects concernant leurs prêts. Par exemple, la plupart des étudiants (79 p. 100) connaissaient le montant total de leur prêt, mais seulement 61 p. 100 connaissaient leur taux d'intérêt actuel.

Objectif stratégique 3. Expérience de prêt positive

Pour continuer d'assurer l'excellence du service, les responsables du PCPE réalisent annuellement une enquête auprès des emprunteurs afin d'évaluer leur

32 Createc+ : *2007 CSLP Client Satisfaction Survey*, août 2007.

expérience de prêt et leur satisfaction relativement aux services qu'ils ont reçus au cours de l'année.

En 2006-2007, 75 p. 100 des emprunteurs ont dit être satisfaits du PCPE dans l'ensemble. Seulement 4 p. 100 des emprunteurs ont exprimé de l'insatisfaction. Seize pour cent des emprunteurs ont dit croire que le service s'était amélioré, et 6 p. 100 ont dit qu'il s'était détérioré par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est du Centre de service national de prêts aux étudiants, 82 p. 100 des emprunteurs dont les études sont en cours et 74 p. 100 des emprunteurs qui effectuent le remboursement de leur prêt ont dit en être généralement satisfaits. Les emprunteurs fréquentant un établissement d'enseignement public ont attribué des cotes moyennes plus élevées que les emprunteurs fréquentant un établissement d'enseignement privé.

Un solide indicateur du taux de satisfaction est le fait, pour un emprunteur, d'avoir reçu son prêt en temps opportun et, par conséquent, d'avoir pu payer ses frais de scolarité sans pénalité. Parmi ceux qui ont récemment fait une demande de prêt et qui ont reçu leur prêt à temps, 76 p. 100 se disaient satisfaits. Alors que seulement 49 p. 100 des emprunteurs n'ayant pas reçu leur prêt à temps se disaient satisfaits.

Autres résultats liés au Centre de service national de prêts aux étudiants :

- 76 p. 100 des emprunteurs ont été satisfaits de l'aide qu'ils ont reçue de ce centre de service lorsqu'ils lui ont soumis leur première demande de renseignements.
- 76 p. 100 des emprunteurs étaient satisfaits des réponses, jugées complètes, données à leurs questions

Objectif stratégique 4. Intégrité du programme canadien de prêts aux étudiants

Puisque les prêts d'études canadiens sont financés par le contribuable canadien, les responsables du PCPE veillent à l'intégrité du programme et protègent les emprunteurs. Par conséquent, des activités, des projets et des politiques ont été élaborés et mis en œuvre avec les provinces partenaires et le Yukon en lien avec les programmes d'aide financière aux étudiants financés par le gouvernement.

Comme réalisations et activités liées à l'intégrité pour l'année de prêt 2006-2007, mentionnons les suivantes :

- Les responsables du PCPE ont réalisé près de 55 enquêtes portant sur des allégations d'abus représentant environ de 0,64 million de dollars.
- Les responsables du PCPE ont continué de travailler avec la Gendarmerie royale du Canada afin de s'assurer que l'on donne suite à tout soupçon d'activité frauduleuse.
- Les responsables du PCPE ont communiqué leur première évaluation des taux de remboursement par établissement aux provinces et au Yukon, après la mise en œuvre du Cadre des politiques d'agrément lancé en 2004. L'agrément est le processus qui permet aux établissements d'enseignement postsecondaire d'offrir des programmes d'aide financière du gouvernement aux étudiants, ce qui veut dire que les étudiants qui fréquentent ces établissements peuvent présenter une demande d'aide financière. L'évaluation visait à mettre en évidence tant les premières réalisations que les problèmes éventuels en lien avec le rendement de l'établissement d'enseignement.
- Des examens de conformité ont été réalisés conjointement avec plusieurs provinces en vue d'évaluer, entre autres choses, la mesure dans laquelle les établissements d'enseignement postsecondaire sont prêts à se conformer au Cadre des politiques d'agrément.
- Un atelier annuel sur la vérification et l'intégrité a réuni, à Ottawa, des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des participants non gouvernementaux qui ont discuté et mis au point des outils de communication, des pratiques exemplaires et des stratégies en vue de mettre en œuvre,

partout dans le pays, des programmes d'intégrité et de vérification efficaces.

- Un atelier annuel sur la gestion des défauts de remboursement a eu lieu à Vancouver; il a réuni des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui ont discuté de manières d'améliorer le rendement, élaboré des mesures visant à réduire les risques financiers et mis au point des pratiques exemplaires permettant de réduire le nombre de défauts de remboursement et d'assurer une expérience de prêt positive pour les étudiants.

Rendement du portefeuille des prêts d'études canadiens

Une baisse du nombre d'étudiants en défaut de paiement est un indicateur de l'amélioration du rendement, de l'intégrité et des mécanismes de responsabilisation du PCPE. On considère qu'un emprunteur est en défaut de remboursement de son prêt direct lorsque le compte est en souffrance depuis plus de 270 jours (ce qui correspond à une absence de paiements pendant neuf mois environ). Bien que le défaut de remboursement puisse survenir à n'importe quel point de la période d'acquittement (généralement dix ans), la majeure partie des défauts de paiement se produisent dans les trois années suivant le début de la phase de remboursement. Le PCPE utilise le taux de défaut de remboursement d'une cohorte dans une période de trois ans comme principal indicateur de rendement du portefeuille.

- Le **tableau 10** met en évidence que le taux de défaut a baissé : il est passé de 19 p. 100 pour la cohorte de remboursement 2004-2005 à 15 p. 100 pour la cohorte de 2005-2006. On prévoit une augmentation de 2 p. 100 par rapport à l'année 2005-2006 dans le cas des emprunteurs qui ont commencé à rembourser en 2006-2007. L'augmentation prévue s'explique par le fait qu'en 2007-2008, les responsables du PCPE accorderont une attention particulière au passage au nouveau fournisseur de services.

Tableau 10 : Taux de défaut de remboursement des prêts directs d'une cohorte dans une période de trois ans (%)

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2003-2004	2004-2005	2005-2006 Préliminaire	2006-2007 Prévisions
CANADA	**28%**	**19%**	**15%**	**17%**
T.-N.-L.	26%	20%	16%	19%
Î.-P.-É.	23%	18%	15%	24%
N.-É.	32%	25%	19%	21%
N.-B.	31%	27%	20%	20%
Ont.	34%	17%	14%	14%
Man.	28%	21%	16%	12%
Sask.	30%	21%	17%	16%
Alb.	31%	17%	12%	14%
C.-B.	25%	23%	17%	18%
Yn	*	*	*	*
Type d'établissement d'enseignement	**2003-2004**	**2004-2005**	**2005-2006 Préliminaire**	**2006-2007 Prévisions**
Université	21%	13%	9%	8%
Collège	32%	21%	16%	13%
Établissement privé	41%	36%	34%	31%

* Les chiffres sont jugés insignifiants du fait de leur taille.

Notes :
1. On estime qu'il y a défaut de remboursement lorsqu'il y a un retard de plus de 270 jours dans le cas du régime de prêts directs.
2. De tous les prêts en début de remboursement au cours d'une année donnée, la proportion de prêts qui ne peuvent être remboursés pendant cette année et les deux années suivantes constitue le taux de défaut sur trois ans.

PARTIE IV

DÉTAILS FINANCIERS

CHAPITRE 8. DONNÉES FINANCIÈRES

Toutes les données dans cette section représentent l'exercice allant du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

8.1 RAPPORT CONSOLIDÉ SUR LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS[34]

En août 2000, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est passé du secteur des modalités de financement à risques partagés, qui était en place dans les établissements financiers entre 1995 et juillet 2000, à celui d'un plan de financement de prêts directs aux étudiants. Le gouvernement du Canada offre le financement nécessaire aux étudiants, et deux fournisseurs de services détiennent des contrats pour administrer les prêts.

Entité comptable

Le PCPE est la seule entité décrite dans le présent rapport, qui n'inclut pas les activités ministérielles associées à l'exécution du PCPE. Les données relatives aux dépenses sont surtout de nature législative, établies conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à *la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Méthode de comptabilité

Les données financières sont préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus qui figurent dans le *Manuel de comptabilité et de vérification pour le secteur public*, publié par l'Institut canadien des comptables agréés.

Conventions comptables particulières

Revenus

Deux sources de revenus font l'objet d'un rapport : le produit de l'intérêt sur les prêts directs, et la récupération relative aux prêts garantis et aux reprises. Les pratiques comptables du gouvernement exigent que la récupération relativement aux deux sources soit portée au crédit du Trésor du gouvernement. Les récupérations n'apparaissent pas avec les dépenses dans les comptes du PCPE, mais figurent séparément dans les états financiers de Ressources humaines et Développement social Canada et du gouvernement.

A. **Produit de l'intérêt sur les prêts directs** – On demande aux emprunteurs de payer un intérêt simple sur leur prêt d'études lorsqu'ils quittent les études à temps plein. À ce moment-là, les étudiants ont l'option de choisir un taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 2,5 p. 100) ou un taux fixe (taux préférentiel + 5 p. 100). Les valeurs représentent les intérêts courus sur le solde impayé des prêts directs du gouvernement. Les emprunteurs continuent de payer les intérêts courus sur les prêts garantis et à risques partagés directement au prêteur privé qui détient ces prêts. À partir du 1er août 2005, la limite hebdomadaire de prêt est passée de 165 $ à 210 $ par semaine d'étude. À mesure que des fonds plus importants sont offerts aux étudiants, le total des versements de prêt ira en s'accroissant et, en conséquence, le produit de l'intérêt généré augmentera probablement.

B. **Récupérations relatives aux prêts garantis** – Le gouvernement rembourse les prêteurs privés dans le cas de tout prêt accordé avant le 1er août 1995 qui fait l'objet d'un défaut de remboursement (c'est-à-dire que les prêteurs demandent le paiement de tout montant du principal ou des intérêts, qui n'a pas été remboursé complètement). Les valeurs représentent la récupération du principal et des intérêts en cas de défaut de remboursement de ces prêts.

C. **Récupération relative aux reprises** – Selon les ententes à risques partagés, le gouvernement rachètera des établissements financiers participants tout prêt accordé entre le 1er août 1995

34 *Rapport sur le rendement de Ressources humaines et Développement Canada 2006-2007.* Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2006-2007/inst/csd/csd00-fra.asp

et le 31 juillet 2000 qui fait l'objet d'un défaut de remboursement pendant au moins 12 mois après la période de l'étude, qui ne totalise pas plus de 3 p. 100 du solde moyen mensuel du prêteur quant aux prêts d'études impayés en cours de remboursement. Le montant payé est fixé à 5 p. 100 de la valeur des prêts en question. Les valeurs représentent la récupération du principal et des intérêts de ces prêts.

Subventions canadiennes pour études et subventions canadiennes pour l'accès aux études
Les subventions canadiennes pour études et les subventions canadiennes pour l'accès aux études améliorent l'accès à l'éducation postsecondaire en offrant une aide financière non remboursable aux étudiants de niveau postsecondaire. Quatre types de subventions canadiennes pour études sont disponibles pour aider : (1) les étudiants ayant une incapacité permanente à payer les dépenses nécessaires aux études, qui sont liées à une incapacité (jusqu'à 8 000 $ par année); (2) les étudiants qui ont des personnes à charge (jusqu'à 3 120 $ pour les étudiants à temps plein, et jusqu'à 1 920 $ pour les étudiants à temps partiel, par année); (3) les étudiants à temps partiel qui ont des besoins manifestes (jusqu'à 1 200 $ par année); (4) les femmes dans certains champs d'études doctorales (jusqu'à 3 000 $ par année pendant une période maximale de trois ans). Deux subventions canadiennes pour l'accès aux études sont offertes depuis le 1er août 2005 pour aider : (1) les étudiants issus d'une famille à faible revenu, qui commencent leur première année d'études postsecondaires (50 p. 100 des frais de scolarité, jusqu'à 3 000 $); (2) les étudiants ayant une incapacité permanente afin de les aider à payer leurs frais de scolarité et de subsistance (jusqu'à 2000 $ par année)[35].

Coûts de recouvrement
Ces montants représentent le coût associé à l'utilisation d'agences privées de recouvrement pour récupérer les prêts d'études canadiens qui font l'objet d'un défaut de remboursement. Les prêts recouvrés comprennent les prêts garantis et à risques partagés qui font l'objet d'un défaut de remboursement et que le gouvernement a racheté à un prêteur privé, ainsi que des prêts directs accordés après le 31 juillet 2000 qui sont retournés à RHDSC par un tiers, soit le fournisseur de services, à titre de prêt faisant l'objet d'un défaut de remboursement. À partir du 1er août 2005, les Services de recouvrement non fiscaux de l'Agence du revenu du Canada se sont engagés à administrer les activités de recouvrement relativement aux prêts à risques partagés, garantis et directs.

Coûts relatifs au fournisseur de service
Le PCPE a recours à des tiers, soit des fournisseurs de services, pour administrer la constitution d'un dossier de prêt, la gestion des prêts pendant les études, les activités relatives au remboursement à la fin des études, et la gestion de la dette. Ce crédit représente le coût associé à ces services prévus dans l'entente.

Prime de risque
La prime de risque représente la part de rémunération offerte aux établissements prêteurs participant au programme de prêts à risques partagés du 1er août 1995 au 31 juillet 2000. La prime de risque représente 5 p. 100 de la valeur des prêts qui sont consolidés, calculée et payée au moment où les étudiants quittent leurs études et entrent dans la phase de remboursement. En retour, les prêteurs assument le risque associé au non-remboursement de ces prêts.

Reprise
Sous réserve des dispositions des contrats avec les établissements prêteurs, le gouvernement achètera d'un prêteur les prêts d'études qui font l'objet d'un défaut de remboursement pendant une période d'au moins 12 mois et qui, globalement, ne dépassent pas 3 p. 100 du solde moyen mensuel du prêteur quant aux prêts d'études impayés en cours remboursement. Le montant payé est fixé à 5 p. 100 de la valeur des prêts en question. Les données comprennent aussi tout remboursement effectué aux établissements financiers participants quant aux récupérations.

35 La nouvelle subvention canadienne pour étudiants ayant une incapacité permanente remplace la subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente.

Frais d'administration des provinces et territoires

Conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement s'est entendu avec neuf provinces et un territoire afin de faciliter l'administration du PCPE. Ils administrent l'application ainsi que les activités d'évaluation des besoins relativement à l'aide financière fédérale aux étudiants, et en retour, le gouvernement fédéral leur verse des frais d'administration. À compter du 1er août 2005, les frais d'administration payés aux provinces ont été augmentés afin de mieux indemniser leur contribution à l'administration du PCPE.

Coût de l'intérêt échu au titre de l'emprunt pendant les études

Les capitaux nécessaires pour accorder les prêts directs sont obtenus par le truchement des activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ces capitaux est inscrit dans les activités globales de financement du ministère des Finances. Ces données représentent le coût attribué au PCPE pour soutenir les prêts directs pendant que les étudiants sont aux études. Les limites de prêts hebdomadaires ont augmenté à partir du 1er août 2005. À mesure que des fonds plus importants sont offerts aux étudiants, le total des versements de prêt ira en s'accroissant et, en conséquence, le coût de l'intérêt échu au titre de l'emprunt pendant les études s'élèvera aussi.

Coût de l'intérêt échu au titre de l'emprunt pendant la période de remboursement

Les capitaux nécessaires pour accorder les prêts directs sont obtenus par le truchement des activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ces capitaux est inscrit dans les activités globales de financement du ministère des Finances. Ces données représentent le coût attribué au PCPE pour soutenir les prêts directs pendant que les étudiants sont en cours de remboursement de leur prêt d'études canadien.

Bonification d'intérêts pendant les études

Une caractéristique majeure de l'aide fédérale aux étudiants réside dans le fait que les étudiants emprunteurs n'ont pas à payer l'intérêt sur leur prêt aussi longtemps qu'ils poursuivent leurs études à temps plein et, dans le cas de prêts accordés avant le 1er août 1993, pendant six mois après la fin des études. Conformément aux programmes de prêts garantis et à risques partagés, le gouvernement paie l'intérêt à l'établissement prêteur au nom de l'étudiant.

Exemption d'intérêts

On peut obtenir de l'aide pour couvrir l'intérêt du prêt et suspendre les paiements du principal des prêts en cours de remboursement, pour une période allant jusqu'à 54 mois, dans le cas d'emprunteurs qui éprouvent des difficultés temporaires à rembourser leur prêt. Le remplacement des prêts garantis et à risques partagés par des prêts directs n'a pas modifié l'exemption d'intérêts pour les prêts en difficulté du point de vue de l'emprunteur. Cependant, on a changé la méthode d'inscription des coûts associés. Dans le cas des prêts accordés avant le 1er août 2000, le PCPE indemnise les établissements prêteurs pour la perte d'intérêts équivalente au montant d'intérêts courus dans le cas de prêts bénéficiant de l'exemption d'intérêts. Dans le cas de prêts accordés après le 1er août 2000, un coût d'exemption d'intérêts est inscrit pour compenser les intérêts courus de prêts directs. À partir du 1er août 2005, on a haussé les seuils de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts afin qu'un plus grand nombre d'emprunteurs puissent bénéficier de cette option.

Réduction de la dette en cours de remboursement

L'option de réduction de la dette en cours de remboursement aide les emprunteurs qui éprouvent des difficultés à long terme à rembourser leur prêt. C'est un programme fédéral d'aide au remboursement par lequel le gouvernement du Canada réduit le principal impayé d'un prêt d'études canadien d'un emprunteur admissible jusqu'à un niveau abordable après épuisement de l'option

d'exemption d'intérêts, et seulement cinq années après que l'emprunteur a quitté ses études. À partir du 1er août 2005, le montant maximal d'aide sous forme de cette réduction a été fixé à 26 000 $, qui est offert aux emprunteurs admissibles sous la forme d'une réduction initiale allant jusqu'à 10 000 $, d'une deuxième réduction allant jusqu'à 10 000 $ et d'une réduction finale allant jusqu'à 6 000 $. Dans le cas de prêts accordés avant le 1er août 2000, le PCPE paie à l'établissement prêteur le montant du principal de la dette de l'étudiant correspondant à la réduction accordée par le gouvernement du Canada dans le cadre de ce programme. Dans le cas de prêts accordés après le 1er août 2000, le gouvernement du Canada radie une portion du principal du prêt.

Paiements des demandes de remboursement et radiation de la dette

Depuis le début du programme en 1964 et jusqu'au 31 juillet 1995, le gouvernement garantissait complètement tous les prêts accordés aux étudiants par des prêteurs privés. Le gouvernement rembourse les prêteurs privés dans le cas de n'importe lequel de ces prêts qui font l'objet d'un défaut de paiement (c'est-à-dire que dans certaines conditions, les prêteurs peuvent réclamer tout montant de principal ou d'intérêts qui n'a pas été complètement remboursé, après quoi, les Services de recouvrement de l'Agence du revenu du Canada tenteront de récupérer ces montants. Les arrangements à risques partagés permettaient aussi aux prêts accordés à partir du 1er août 1995 jusqu'au 31 juillet 2000 d'être garantis dans certaines conditions particulières. Ces arrangements couvrent les coûts associés aux garanties de prêts.

Conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement assume le plein montant du principal impayé plus les intérêts courus en cas de décès de l'emprunteur, ou si ce dernier développe une invalidité permanente et est incapable de rembourser le prêt sans privation excessive.

Coût associé à une créance irrécouvrable

Dans le cadre des prêts directs, le gouvernement est le propriétaire des prêts accordés aux étudiants et doit les inscrire comme actifs. En conséquence, les principes comptables généralement reconnus exigent l'établissement d'une provision pour les pertes futures associées à ces prêts. La provision doit être établie pendant l'année au cours de laquelle les prêts sont accordés, même si les pertes peuvent survenir plusieurs années plus tard. Les données représentent le coût annuel relativement aux provisions pour les créances irrécouvrables et pour la réduction de la dette en cours de remboursement pour les prêts directs.

Paiements compensatoires aux provinces et aux territoires non participants

Les provinces et les territoires peuvent choisir de ne pas participer au PCPE. Ces provinces et ces territoires reçoivent des paiements compensatoires pour alléger le coût d'un programme semblable d'aide financière aux étudiants.

Tableau 11 : Ventilation consolidée du Programme canadien de prêts aux étudiants – programmes combinés

(En millions de dollars)	Dépenses réelles		2006-2007	
	2005-2005	2005-2006	Prévisions	Dép réelles
Revenus				
Intérêts gagnés sur les prêts directs	**226,6**	**315,7**	**419,8**	**453,3**
Sommes récupérées sur les prêts garantis	76,2	66,8	66,6	55,3
Sommes récupérées sur les reprises de prêts	11,0	13,1	17,1	14,5
Total des revenus	**313,8**	**395,6**	**503,5**	**523,1**
Dépenses				
Paiements de transfert				
Subventions canadiennes pour études et pour l'accès aux études	64,5	129,7	119,9	146,4
Administration des prêts				
Frais de recouvrement[a]	14,8	13,6	18,5	12,4
Coûts des fournisseurs de services	46,0	50,2	66,3	65,6
Prime de risque	5,5	2,7	4,8	1,8
Reprise de prêts	4,2	4,3	4,4	4,7
Frais d'administration des provinces et des territoires	9,4	13,9	14,6	14,7
Total des frais d'administration des prêts	**79,9**	**84,7**	**108,6**	**99,2**
Coût de l'aide gouvernementale				
Avantages consentis aux étudiants				
Frais d'intérêts liés aux emprunts (classe A)[b]	163,8	159,3	166,5	185,7
Frais liés aux emprunts pendant le remboursement (classe B)[b]	96,6	111,4	161,4	145,0
Bonification d'intérêts pendant les études	16,1	12,1	6,6	11,5
Exemption d'intérêts	63,2	67,2	70,7	84,2
Réduction de la dette en cours de remboursement	27,1	31,4	15,2	20,1
Réclamations payées et dispenses de remboursement	27,7	24,8	16,5	24,2
Créances irrécouvrables[c]				
Réduction de la dette en cours de remboursement	11,5	13,3	13,3	9,6
Créances irrécouvrables	456,2	297,2	322,5	260,4
Total du coût de l'aide gouvernementale	**862,2**	**716,7**	**772,7**	**740,7**
Total des dépenses	**1 006,6**	**931,1**	**1 001,2**	**986,3**
Résultats d'exploitation nets	**692,8**	**535,5**	**497,7**	**463,2**
Paiements compensatoires aux provinces non participantes[d]	175,8	158,2	151,0	91,3
Résultats d'exploitation finaux	**868,6**	**693,7**	**648,7**	**554,5**

a. Ces coûts sont liés aux activités de recouvrement entreprises par les agences de recouvrement privées. Depuis le 31 juillet 2006, les prêts en défaut de remboursement sont transférés à l'Agence du revenu du Canada (ARC). C'est pourquoi les frais de recouvrement de l'exercice financier 2006-2007 sont déclarés en partie par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et en partie par l'ARC. Du 1er avril 2006 au 31 juillet 2006, RHDSC a fait état de 3,6 millions de dollars de frais de recouvrement, et du 1er août 2006 au 31 mars 2007, l'ARC a fait état de 8,8 millions de dollars de frais de recouvrement.

b. Ces coûts sont associés aux prêts d'études canadiens directs, mais sont assumés par le ministère des Finances.

c. Cela représente les dépenses annuelles relatives aux provisions pour les créances irrécouvrables et la réduction de la dette en cours de remboursement comme l'exige la comptabilité d'exercice. Les dépenses relatives aux créances irrécouvrables de 2004-2005 incluent un rajustement de 257,1 millions de dollars suivant la révision du taux relatif aux créances irrécouvrables publié par le Bureau de l'actuaire en chef dans le Rapport actuariel sur le PCPE au 31 juillet 2004. Ce rajustement est rétroactif au début du régime de financement direct (2000). En outre, le chiffre des créances irrécouvrables de 2006-2007 comprend un ajustement de (52,9) M$, alors que le chiffre de réduction de la dette en cours de remboursement comprend un ajustement de (3,8) M$. Ces ajustements sont aussi rétroactifs au début du régime de financement direct (2000). C'est le résultat d'une nouvelle méthode. En fait, comme l'a publié le Bureau de l'actuaire en chef dans le Rapport actuariel sur le PCPE au 31 juillet 2006, la méthode a été transformée en approche prospective dans le cadre de laquelle on se base sur la valeur du portefeuille à un moment donné pour déterminer le montant de l'allocation.

d. Depuis 2003-2004, ces données représentent les dépenses annuelles comptabilisées en vertu de la méthode de comptabilité d'exercice plutôt que le montant réel versé aux provinces non participantes. En 2006-2007, le montant total des versements compensatoires a été de 117,6 millions de dollars.

ANNEXES

ANNEXE A
PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Portefeuille des prêts d'études canadiens du 31 mars 2004 au 31 mars 2007 (en millions de dollars)

Au 31 mars 2007	Garantis		Risques partagés		Prêts directs		Total (Tous types confondus)		
	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours) et prêts en remboursement
2004	58	386	585	4 162	3 339	2 079	3 982	6 628	10 610
2005	39	287	393	3 657	3 645	2 603	4 077	6 547	10 623
2006	26	214	263	3 166	4 149	3 256	4 439	6 636	11 074
2007	18	153	184	2 720	4 463	4 034	4 664	6 907	11 571

Source : Bureau du contrôleur, Services financiers et administratifs
Exercice : du 1er avril au 31 mars

Prêts pendant les études
en date du 31 mars 2007

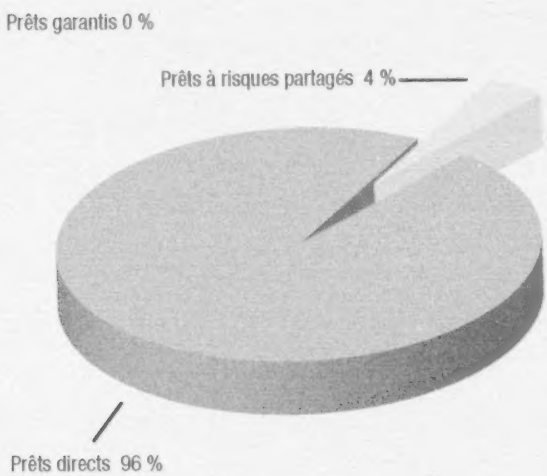

Prêts en remboursement
en date du 31 mars 2007

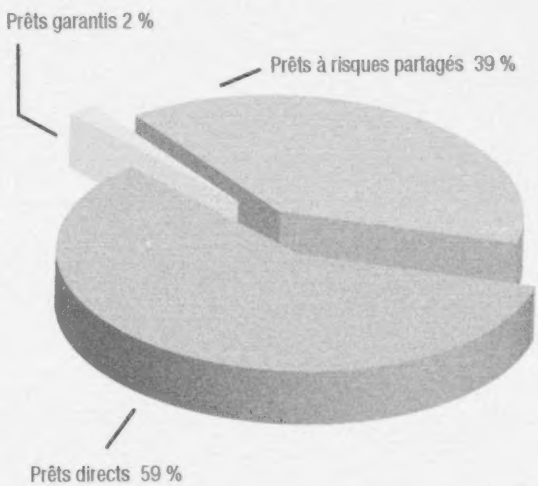

ANNEXE B
PRÊTS AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Emprunteurs aux études à temps partiel selon la province ou le territoire

Province / territoire	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
T.-N.-L.	30	37	1 250	19	26	1 368	14	18,6	1 325
Î.-P.-É.	49	144	2 929	52	118	2 189	61	0,2	2 520
N.-É.	213	429	2 015	194	399	2 042	136	0,3	2 078
N.-B.	110	171	1 556	102	146	1 427	114	0,2	1 732
Ont.	67	1 316	1 ,938	628	1 215	1 917	643	1,2	1 881
Man.	167	337	2 ,015	166	317	1 882	127	0,3	2 091
Sask.	149	348	2 333	86	175	2 031	87	0,2	2 373
Alb.	932	1 248	1 341	651	951	1 446	415	0,5	1 274
C.-B.	242	592	2 446	229	502	2 195	266	0,6	2 403
Yn	*	2	2 465	*	0	0	*	*	*
Total	**2 572**	**4 624**	**1 798**	**2 127**	**3 849**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

* Remarque : les nombres d'emprunteurs inférieurs à dix ont été supprimés.

Prêts consentis à des étudiants à temps partiel selon le type d'établissement

Type d'établissement d'enseignement	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Université	1 287	2,3	1 777	1 041	1,8	1 736	932	1,7	1 856
Collège	1 016	1,5	1 300	861	1,3	1 533	699	1,1	1 561
Établissement privé	269	0,8	3 020	225	0,7	3 064	232	0,7	2 935
Total**	**2 572**	**4,6**	**1 798**	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

** La somme des emprunteurs présentés par établissement peut être légèrement supérieure au nombre total donné, car les emprunteurs peuvent avoir contracté des prêts auprès de plusieurs types d'établissements.

ANNEXE C
MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS SELON LA PROVINCE

Mobilité des emprunteurs selon la province

Province / territoire	2004-2005					2005-2006					2006-2007				
	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total
	Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total	
T.-N.-L.	8 793	84,6	1 602	15,4	10 395	8 206	85,1	1 434	14,9	9 640	7 544	84,9	1 343	15,1	8 887
Î.-P.-É.	1 971	60,1	1 309	39,9	3 280	1 967	60,7	1 272	39,3	3 239	1 903	59,4	1 303	40,6	3 206
N.-É.	12 775	79,6	3 269	20,4	16 044	12 543	78,9	3 352	21,1	15 895	12 156	78,5	3 321	21,5	15 477
N.-B.	11 717	75,9	3 717	24,1	15 434	12 184	76,5	3 734	23,5	15 918	12 011	76,6	3 665	23,4	15 676
Ont.	157 130	93,9	10 224	6,1	167 354	170 900	93,9	11 116	6,1	182 016	181 080	93,9	11 795	6,1	192 875
Man.	7 798	84,9	1 382	15,1	9 180	7 929	85,2	1 376	14,8	9 305	7 139	84,0	1 357	16,0	8 496
Sask.	11 138	78,8	2 994	21,2	14 132	10 274	77,6	2 971	22,4	13 245	9 485	76,8	2 861	23,2	12 346
Alb.	35 383	85,4	6 039	14,6	41 422	31 891	84,3	5 953	15,7	37 844	27 951	82,7	5 828	17,3	33 779
C.-B.	52 381	87,6	7 383	12,4	59 764	49 244	87,5	7 062	12,5	56 306	45 567	87,1	6 731	12,9	52 298
Yn	34	13,5	217	86,5	251	38	16,5	192	83,5	230	32	14,5	189	85,5	221
Total	**299 120**	**88,7**	**38 136**	**11,3**	**337 256**	**305 176**	**88,8**	**38 462**	**11,2**	**343 638**	**304 868**	**88,8**	**38 393**	**11,2**	**343 261**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Mobilité des emprunteurs du Programme canadien de prêts aux étudiants en 2006-2007 d'une province à l'autre

Province de résidence permanente avant les prêts	Province d'études													É.-U.	Reste du monde	Total
	T.-N.-L.	Î.-P.-É	N.-É.	N.B.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	Qc	T.N.-O.	Canada			
T.-N.-L.	7 544	56	480	191	320	13	11	91	55	*	44	*	8 806	44	37	8 887
Î.-P.-É.	53	1 903	495	401	174	*	*	37	28	*	34	*	3 136	52	18	3 206
N.-É.	358	257	12 156	1 086	716	11	19	168	113	*	170	*	15 058	323	96	15 477
N.-B.	119	232	1 564	12 011	671	17	40	106	85	*	536	*	15 381	247	48	15 676
Ont.	154	47	1 560	415	181 080	411	150	1 018	1 353	*	1 884	*	188 075	3 069	1 731	192 875
Man.	11	*	90	14	358	7 139	153	229	186	*	55	*	8 241	205	50	8 496
Sask.	*	*	218	14	285	221	9 485	1 473	326	*	51	*	12 084	218	44	12 346
Alb.	41	13	484	106	1 335	206	620	27 951	1 609	*	291	*	32 659	742	378	33 779
C.-B.	34	*	301	94	2 084	228	295	1 982	45 567	*	476	*	51 070	695	533	52 298
Yn	*	*	10	*	23	*	*	50	85	32	*	*	218	*	*	221
Total	**8 321**	**2 525**	**17 358**	**14 333**	**187 046**	**8 258**	**10 785**	**33 105**	**49 407**	**43**	**3 545**	**2**	**334 728**	**5 597**	**2 936**	**343 261**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

* Les nombres d'emprunteurs inférieurs à dix ont été supprimés. [Remplacer le 2 par un * dans la ligne du total]

ANNEXE D
PRÊTS AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Prêts consentis à des étudiants à temps plein selon le type d'établissement

Type d'établissement d'enseignement	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Université	189 780	923	4 863	197 566	1 117	5 653	201 190	1 135	5 640
Collège	110 559	493	4 459	109 397	561	5 132	106 687	544	5 096
Établissement privé	37 259	213	5 715	37 020	257	6 934	35 384	249	7 031
Total**	**337 256**	**1 629**	**4 829**	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

** La somme des emprunteurs présentés par établissement peut être légèrement supérieure au nombre total donné, car les emprunteurs peuvent avoir contracté des prêts auprès de plusieurs types d'établissements.

ANNEXE E
EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

Emprunteurs étudiant à temps plein selon le niveau d'études

Niveau d'études	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Doctorat	2 622	17	6 439	2 699	21	7 760	2 824	21	7 550
Maîtrise	11 902	71	5 948	11 953	86	7 209	12 092	86	7 078
Premier cycle	189 949	908	4 781	197 417	1 096	5 550	200 392	1 110	5 539
Programme ne menant pas à un diplôme	132 783	633	4 767	131 569	732	5 565	127 953	710	5 550
Total	**337 256**	**1 629**	**4 829**	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le niveau d'études

Niveau d'études	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Doctorat	*	0,0	1 743	*	0,0	1 793	*	0,0	2 012
Maîtrise	75	0,2	2 375	57	0,1	2 296	47	0,1	2 367
Premier cycle	1 114	1,9	1 667	919	1,6	1 693	846	1,5	1 784
Programme ne menant pas à un diplôme	1 379	2,6	1 874	1 149	2,1	1 851	968	1,9	1 939
Total	**2 572**	**4,6**	**1 798**	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

* Les nombres d'emprunteurs inférieurs à dix ont été supprimés.

ANNEXE F
EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE

Emprunteurs étudiant à temps plein selon l'âge

Âge	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Moins de 21 ans	158 171	692	4 372	164 524	809	4 915	173 016	852	4 925
22 à 25 ans	100 423	508	5 056	102 284	616	6 027	99 154	604	6 089
26 à 29 ans	35 193	190	5 397	35 250	230	6 525	32 911	215	6 525
30 ans et plus	43 469	240	5 511	41 580	280	6 730	38 180	257	6 719
Total	**337 256**	**1 629**	**4 829**	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon l'âge

Âge	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Moins de 21 ans	711	1,3	1 760	334	0,6	1 683	272	0,5	1 843
22 à 25 ans	642	1,1	1 779	652	1,2	1 793	594	1,1	1 800
26 à 29 ans	368	0,7	1 901	351	0,6	1 714	317	0,6	1 945
30 ans et plus	851	1,5	1 800	790	1,5	1 878	680	1,3	1 934
Total	**2 572**	**4,6**	**1 798**	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

ANNEXE G
EMPRUNTEURS SELON LE SEXE

Emprunteurs étudiant à temps plein selon le sexe

Sexe	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Femmes	202 364	988	4 882	206 412	1181	5 720	206 412	1181	5 720
Hommes	134 892	641	4 751	137 226	754	5 497	137 226	754	5 497
Total	**337 256**	**1629**	**4 829**	**343 638**	**1935**	**5 631**	**343 638**	**1935**	**5 631**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le sexe

Sexe	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Femmes	1 732	3,1	1 808	1 462	2,6	1 805	1 254	2,4	1 887
Hommes	840	1,5	1 780	663	1,2	1 771	609	1,1	1 866
Total	**2 572**	**4,6**	**1 798**	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**3 752**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

ANNEXE H
EMPRUNTEURS SELON LA SITUATION DE FAMILLE

Emprunteurs étudiant à temps plein selon la situation de famille

Situation de famille	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Célibataires	285 065	1 342	4 709	295 916	1 612	5 449	299 083	1 628	5 442
Mariés	31 263	169	5 405	28 516	188	6 590	26 847	177	6 580
Autres	20 928	118	5 615	19 206	135	7 013	17 331	123	7 090
Total	**337 256**	**1 629**	**4 829**	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon la situation de famille

Situation de famille	2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en milliers de dollars)	Moyenne ($)
Célibataires	1 810	3,2	1 783	1 489	2,6	1 769	1 368	2,5	1 845
Mariés	462	0,9	1 905	358	0,7	1 921	268	0,6	2 067
Autres	300	0,5	1 727	280	0,5	1 768	227	0,4	1 872
Total	**2 572**	**4,6**	**1 798**	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

ANNEXE I
ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PCPE

Répartition de l'endettement relatif au prêt d'études canadien

Dette ($)	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Moins de 5 000	24 %	22 %	20 %
5 000 – 9 999	34 %	34 %	33 %
10 000 –19 999	28 %	28 %	30 %
20 000 – 29 999	11 %	12 %	13 %
30 000 et plus	3 %	4 %	5 %
Dette moyenne ($)	**11 051**	**11 323**	**12 232**

Endettement moyen par province ou territoire ($)

Province ou territoire	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Alberta	10 606	10 793	12 038
Colombie-Britannique	11 007	11 665	12 960
Manitoba	9 755	9 579	10 313
Nouveau-Brunswick	11 609	12 349	13 007
Terre-Neuve-et-Labrador	12 373	12 643	13 108
Nouvelle-Écosse	13 311	13 702	14 733
Ontario	10 781	10 894	11 616
Île-du-Prince-Édouard	13 025	13 285	14 669
Saskatchewan	11 632	12 020	13 201
Yukon	11 216	11 302	13 202
Total	**11 051**	**11 323**	**12 232**

Endettement moyen par type d'établissement ($)

Type d'établissement d'enseignement	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Université	14 342	14 708	15 668
Collège	8 845	9 020	9 619
Établissement privé	8 331	8 463	9 582
Total	**11 051**	**11 323**	**12 232**

Endettement moyen selon l'âge ($)

Âge	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Moins de 21 ans	5 704	5 852	6 276
22-25 ans	10 439	10 664	11 557
26-29 ans	14 010	14 217	15 403
30 ans et plus	13 055	13 548	14 941
Total	**11 051**	**11 323**	**12 232**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Remarque : Les données ne représentent que le prêt d'études canadien. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

Endettement moyen selon le sexe ($)

Sexe	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Femmes	11 257	11 527	12 586
Hommes	10 763	11 040	11 727
Total	**11 051**	**11 323**	**12 232**

Endettement moyen selon le groupe d'âge et le type d'établissement, année de prêt 2006-2007 ($)

Groupe d'âge	Université	Collège	Ét. privé
21 ans et moins	6 235	5 718	7 732
22-25 ans	13 855	9 063	9 744
26-29 ans	18 447	12 499	10 987
30 ans et plus	20 958	12 793	9 744
Total	**15 668**	**9 619**	**9 582**

Endettement moyen selon le sexe et le type d'établissement, année de prêt 2006-2007 ($)

Sexe	Université	Collège	Ét. privé
Femmes	16 137	10 261	9 483
Hommes	15 015	8 793	9 799
Total	**15 668**	**9 619**	**9 582**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Remarque : Les données ne représentent que le prêt d'études canadien. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

ANNEXE J
EXEMPTION D'INTÉRÊTS

Exemption d'intérêts – Bénéficiaires selon le type d'établissement

Type d'établissement d'enseignement	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Université	45 017	45 965	49 079
Collège	39 967	38 447	40 267
Établissement privé	23 049	17 849	15 768
Non déclaré/non disponible	155	77	66
Total	**108 188**	**102 338**	**105 180**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe

Sexe	Université	Collège	Ét. privé
Femmes	69 407	66 569	69 023
Hommes	38 626	35 692	36 091
Non déclaré/non disponible	155	77	66
Total	**108 188**	**102 338**	**105 180**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts par province ou territoire

Province ou territoire	2004-2005	2005-2006	2006-2007
T.-N.-L.	7 243	6 725	6 114
Î.-P.-É.	1 098	1 181	1 211
N.-É.	8 052	7 142	6 684
N.-B.	6 601	6 523	6 720
Ont.	50 324	49 535	54 790
Man.	2 709	2 272	2 198
Sask.	4 695	4 109	3 772
Alb.	9 823	8 652	7 793
C.-B.	17 337	16 031	15 762
Yn	40	45	47
Non déclaré/non disponible	266	123	89
Total	**108 188**	**102 338**	**105 180**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

GLOSSAIRE

Année de prêt
Du 1er août au 31 juillet

Bonification d'intérêts pendant les études
Caractéristique majeure de l'aide offerte par le gouvernement fédéral aux étudiants : les étudiants emprunteurs ne sont pas tenus de rembourser les intérêts de leur prêt tant qu'ils poursuivent leurs études à temps plein et, dans le cas des prêts accordés avant le 1er août 1993, pendant six mois après la fin de leurs études. Conformément aux programmes de prêts garantis et à risques partagés, le gouvernement paie les intérêts à l'établissement prêteur au nom de l'étudiant.

Centre de service national de prêts aux étudiants
Principal point de service des emprunteurs : on y gère les prêts d'études, qu'il s'agisse du versement du prêt, du remboursement ou de la gestion de la dette.

Consolidation
La consolidation survient lorsque l'emprunteur quitte la phase des études et entre dans celle du remboursement.

Emprunteurs qui poursuivent leurs études
Emprunteurs qui fréquentent encore un établissement d'enseignement postsecondaire, ou qui ont terminé leurs études depuis moins de six mois (période de grâce).

Entente d'intégration
Entente signée avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan qui prévoit la mise en place d'un service à guichet unique permettant aux étudiants de ces provinces de présenter une demande de prêt et d'effectuer des paiements pour leurs prêts directs provinciaux et fédéraux en même temps et au même endroit.

Études postsecondaires
Niveau de formation suivant l'enseignement secondaire. On peut faire des études postsecondaires dans un établissement public (université ou collège communautaire) ou dans un établissement privé (école de métiers, école privée de formation professionnelle ou collège carrière).

Exemption d'intérêts
Mesure d'aide temporaire dans le cadre de laquelle le gouvernement paie les intérêts du prêt et suspend les paiements du principal d'un prêt en cours de remboursement pour une période maximale de 54 mois.

Le 1er août 2005, les seuils de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts ont été relevés, ce qui a permis de faire bénéficier de la mesure à plus d'emprunteurs.

Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE)
Adoptée en 1995 pour permettre les arrangements à risques partagés entre le gouvernement et les établissements financiers participants.

Prêts à risques partagés
Régime de prêt mis en place en 1995 dans le cadre duquel les établissements financiers assumaient la responsabilité du risque possible de non-remboursement des prêts en contrepartie d'un paiement fixe du gouvernement.

Prêts directs
Depuis août 2000, le gouvernement fédéral finance directement les prêts et a attribué

des contrats à des tiers fournisseurs de services pour administrer le processus de prêt.

Prêt en cours de remboursement
Prêt d'un emprunteur qui a terminé ses études postsecondaires depuis au moins six mois et qui doit commencer à rembourser son ou ses prêts d'études canadiens.

Prêts garantis
Prêts consentis à des étudiants par des banques et des caisses populaires entre 1964 et 1994. Le gouvernement remboursait le prêt dans sa totalité si l'emprunteur n'était pas en mesure de le faire.

Provinces participantes
Provinces et territoires qui ont choisi de gérer l'aide financière aux étudiants dans le cadre du PCPE. Jusqu'à présent, il s'agit de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Réduction de la dette en cours de remboursement
Il s'agit d'un programme fédéral d'aide au remboursement qui permet de réduire le principal impayé du prêt d'études canadien d'un emprunteur jusqu'à un niveau abordable après épuisement de l'option d'exemption d'intérêts, et seulement cinq années après que l'emprunteur a fini ses études. Le montant maximal d'aide a été fixé à 26 000 $; il est offert aux emprunteurs admissibles sous la forme d'une réduction initiale allant jusqu'à 10 000 $, d'une deuxième réduction allant jusqu'à 10 000 $ et d'une réduction finale allant jusqu'à 6 000 $. Dans le cas de prêts accordés avant le 1er août 2000, le PCPE paie à l'établissement prêteur le montant du principal de la dette de l'étudiant correspondant à la réduction que le gouvernement fédéral a accordée dans le cadre de la réduction de la dette en cours de remboursement. Dans le cas des prêts accordés après le 1er août 2000, le gouvernement radie une portion du principal du prêt.

Révision des modalités
Moyen permettant à l'emprunteur de gérer le remboursement de son prêt d'une manière adaptée à sa situation. La révision peut être utilisée comme mesure de gestion de la dette : elle permet de faire diminuer les mensualités ou de les faire augmenter pour permettre à l'emprunteur de rembourser la totalité du prêt plus rapidement.

Subventions canadiennes pour l'accès aux études
Aide financière non remboursable destinée aux étudiants de niveau postsecondaire. Il existe deux types de subventions canadiennes pour l'accès aux études : subventions versées aux étudiants issus de familles à faible revenu qui commencent leur première année d'études postsecondaires (50 p. 100 des frais de scolarité, jusqu'à 3 000 $), et subventions versées aux étudiants ayant une incapacité permanente et servant à payer une partie des frais liés aux études et des frais de subsistance (jusqu'à 2 000 $ par an).

Subventions canadiennes pour études
Aide financière non remboursable destinée aux étudiants de niveau postsecondaire. Quatre types de subventions canadiennes pour études sont disponibles. Elles visent les groupes suivants : 1) les étudiants ayant une incapacité permanente (jusqu'à 8 000 $ par an); 2) À partir du 1er août 2005, on a haussé les seuils de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts afin qu'un plus grand nombre d'emprunteurs puissent bénéficier de l'exemption d'intérêts; 3) les étudiants à temps partiel qui ont des besoins manifestes (jusqu'à 1 200 $ par année); et 4) les femmes dans certains champs d'études doctorales (jusqu'à 3 000 $ par année pendant une période maximale de trois ans).